



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 008 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 9 mars 2009

Président

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 9 mars 2009

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)): Je souhaite à tous la bienvenue au Comité permanent du patrimoine canadien. Nous en sommes à notre huitième réunion et, conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous effectuons un examen stratégique des dépenses des Programmes du secteur des arts et de la culture.

Aujourd'hui, pour la première heure de notre réunion, nous accueillons les témoins suivants: de la Conférence internationale des arts de la scène, Alain Paré; du Conseil québécois du théâtre, Martin Faucher; de l'Assemblée canadienne de la danse, Shannon Litzberger, directrice générale; et, de La La La Human Steps, Édouard Lock, directeur artistique.

Bienvenue à vous tous. Nous demandons à chaque porte-parole de s'en tenir à un exposé liminaire d'environ cinq minutes. Ensuite, nous ouvrirons un tour de questions de cinq minutes.

Monsieur Paré, vous avez la parole.

[Français]

M. Alain Paré (président, Conférence internationale des arts de la scène): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Je vous remercie de m'accueillir pour recevoir mon témoignage sur ce sujet si important.

Je me présente. Je suis le président-directeur général et cofondateur de la Conférence internationale des arts de la scène, connue sous le nom de CINARS, organisme sans but lucratif fondé il y a 25 ans pour soutenir l'exportation des arts canadiens de la scène à l'international.

À titre d'experts et d'organisme rassembleur, nous avons mené en décembre dernier une étude sur la rentabilité et l'impact de l'abolition de PromArt et de Routes commerciales, deux programmes essentiels à l'exportation des arts de la scène. Cette étude se trouve dans le dossier « Les arts de la scène en péril », qui se trouve devant vous. PromArt et Routes commerciales étaient rentables et efficaces. Toutes les études et rapports gouvernementaux disponibles l'ont confirmé. En plus d'avoir été effectuées sans réelle justification, ces coupures mènent les compagnies à la faillite.

Au moment de notre étude, il était déjà minuit moins une. Les conséquences prévues étaient déjà catastrophiques pour les 61 répondants ou compagnies artistiques ayant répondu à notre sondage. Pour les trois années à venir, 327 tournées internationales étaient compromises, ce qui représente 3 395 représentations à travers le monde et des pertes de plus de 24 millions de dollars. Aujourd'hui, il est minuit et quart. Je dirais même que la maison brûle et qu'il faut appeler les pompiers. Les compagnies vivent un véritable cauchemar. Elles ne peuvent plus assumer leurs tournées ou elles accusent un déficit. Les acheteurs étrangers se tournent actuellement vers d'autres pays pour remplir leur programmation.

Le Canada se met dans une position qui, à long terme, sera très difficile à redresser.

Revenons brièvement sur ces deux programmes afin de bien comprendre leur utilité. Je vous invite maintenant à consulter le schéma récapitulatif, qui se trouve dans votre dossier, en français et en anglais.

Tout d'abord, PromArt relève du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit d'un programme de soutien aux exportations. Les montants des subventions octroyées en 2007-2008 étaient de 4,8 millions de dollars, dont 70 p. 100 étaient consacrés aux arts de la scène, ce qui représente environ 3,3 millions de dollars. Cette somme est divisée en deux volets. Le premier est consacré au soutien des tournées internationales, ce qui représente 3 millions de dollars et 90 p. 100 de l'enveloppe des arts de la scène. Le deuxième volet sert à l'invitation d'acheteurs étrangers par les festivals et autres événements canadiens d'envergure internationale.

Routes commerciales est un programme qui relève quant à lui du ministère du Patrimoine canadien. Ce programme offre un soutien au développement de l'exportation. En 2007-2008, nous estimons que ce programme était d'environ 7 millions de dollars. Sur cette somme, 2 millions de dollars étaient octroyés sous forme de contributions directes aux organismes artistiques, dont 500 000 \$ au secteur des arts de la scène. Ces subventions permettent entre autres de participer à des foires, des congrès et des missions commerciales à l'étranger. La plus grande partie du programme, soit 5 millions de dollars, est investie dans l'offre de services d'experts en commerce basés au Canada et à l'étranger.

Une vue d'ensemble permet de constater que le montant le plus important à avoir été distribué directement aux organismes artistiques, sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères, était la somme de 3 millions de dollars du volet de soutien aux tournées internationales de PromArt. Celle-ci couvrirait des frais de voyage pour la présentation de séries de spectacles à l'étranger, c'est-à-dire les billets d'avion pour les artistes, les frais de transport et du matériel comme les décors ou tout autre matériel technique. Cette aide est nécessaire, car l'immense majorité des acheteurs ne prend pas ces frais en charge. Il s'agit d'une norme ou d'une pratique internationale. Sans cette aide, les compagnies sont dans l'impossibilité de répondre à la demande des acheteurs étrangers et n'ont plus accès à d'importants revenus d'activités. Outre le fait que cette aide est nécessaire, l'argent investi dans PromArt est rentable. Chaque dollar investi dans la tournée internationale de PromArt rapporte en moyenne 5,50 \$ de revenu autonome aux compagnies artistiques. Le reste des fonds distribués directement aux compagnies était destiné au développement des exportations. PromArt et Routes commerciales investissaient annuellement 800 000 \$ dans les arts de la scène à cet effet.

• (1535)

Comme dans n'importe quelle industrie, le démarchage est essentiel au développement des ventes. Ce travail se fait à long terme et s'inscrit dans un processus de continuité. Nous réclamons aujourd'hui que les fonds qui ont été supprimés, aussi bien pour le soutien des tournées internationales que pour le développement de l'exportation, soient réinvestis et bonifiés pour sauver les compagnies et l'image du Canada sur la scène internationale.

À très court terme, nous demandons une réinjection immédiate des fonds pour permettre aux tournées de 2009 et de 2010 d'avoir lieu, et de ne pas interrompre notre présence sur les marchés internationaux. Le Conseil des Arts du Canada, au moyen des programmes qui sont en place pour les tournées internationales et le développement des marchés, sera en mesure de gérer au mieux ces budgets.

À moyen et à long terme, nous réclamons une augmentation des budgets consacrés à l'exportation des arts de la scène, secteur rentable de l'économie qui doit être particulièrement soutenu en temps de crise et demeurer une constante priorité pour le gouvernement. Nous aurons alors peut-être une preuve concrète que le gouvernement canadien soutient convenablement les compagnies artistiques.

Jusqu'à aujourd'hui, le Canada était reconnu mondialement comme un pays d'avant-garde, dynamique et créatif. Qu'en sera-t-il demain?

Pour terminer, j'aimerais vous citer un extrait d'une lettre qui vous est adressée, membres du comité, et qui se trouve dans le dossier qu'on vous a distribué. Il s'agit de l'agence Van Baasbank & Baggerman, située aux Pays-Bas, une des plus importantes agences européennes et qui représente de nombreuses compagnies canadiennes en arts de la scène depuis 15 ans. Je cite:

Si le gouvernement canadien poursuit sa politique de coupure de subventions, [...] le Canada perdra son rôle de leader dans le domaine des arts de la scène. [...] L'élimination des subventions de tournée auront non seulement des conséquences graves sur les possibilités de représentation pour les compagnies canadiennes, mais elle aura des répercussions significatives sur la réputation du Canada en général.

Merci de votre attention.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Faucher, vous avez la parole.

[Français]

M. Martin Faucher (président, Conseil québécois du théâtre):
Bonjour, monsieur le président et membres du comité.

Je suis Martin Faucher, metteur en scène de théâtre. Je suis aussi conseiller artistique au Festival TransAmériques de Montréal. Mais aujourd'hui, je vous parle à titre de président du Conseil québécois du théâtre.

Issu des états généraux du théâtre professionnel tenus en 1981, le Conseil québécois du théâtre est officiellement institué en 1983. La mission du Conseil québécois du théâtre est de rassembler et de représenter le milieu théâtral professionnel du Québec.

Diffuser internationalement le théâtre québécois, c'est permettre à notre art et à notre culture de se faire connaître et de rayonner, c'est prolonger naturellement la vie de nos oeuvres théâtrales et c'est favoriser les rencontres artistiques qui servent souvent de tremplin à de nouveaux projets.

Avec la créativité d'artistes tels Robert Lepage, Denis Marleau, Wajdi Mouawad, Suzanne Lebeau, Michel Marc Bouchard, et je pourrais en nommer des dizaines d'autres, la circulation des spectacles de théâtre québécois connaît, depuis plus de 20 ans, une poussée internationale remarquable. Ce phénomène est le fruit du travail constant d'artistes et de travailleurs culturels de haut niveau.

En accroissant ses possibilités de diffusion et de coproduction avec de solides partenaires étrangers, le Canada augmente par le fait même les revenus de ses artistes et travailleurs culturels. Le marché canadien pour la diffusion du théâtre est très limité. L'ouverture sur les marchés mondiaux est essentielle à la prospérité et à la pérennité d'un grand nombre de compagnies théâtrales québécoises. Au fil des ans, c'est en moyenne, annuellement, une trentaine de compagnies de théâtre québécois pour adultes et pour l'enfance et la jeunesse qui se produisent sur les cinq continents, qu'elles soit invitées dans des festivals prestigieux ou encore accueillies dans le cadre d'une saison régulière.

Le gouvernement canadien a une responsabilité de premier plan envers ce secteur artistique et économique qu'est celui de l'art théâtral et se doit, par conséquent, de prendre les moyens adéquats afin de favoriser la présence de ses artistes sur les marchés mondiaux.

Depuis plus de 20 ans, un travail assidu d'artistes et de travailleurs culturels québécois a permis la construction de réseaux qui sont sans cesse à entretenir. L'exportation internationale repose sur un travail de longue haleine. Toute absence, ne serait-ce que pendant six mois, met en péril ces réseaux.

Le Festival d'Avignon, qui est considéré comme le plus prestigieux festival de théâtre au monde, a invité le directeur artistique du Théâtre français du Centre national des Arts, Wajdi Mouawad, à titre d'artiste associé pour sa présente édition 2009, soit l'été qui vient. Cet honneur exceptionnel lui permettra d'y présenter deux spectacles d'envergure. Dans la foulée de cette invitation, d'autres artistes québécois de théâtre et de danse s'y présenteront et y présenteront aussi des spectacles. Cette importante présence du Québec à Avignon est le résultat d'un soutien continu du gouvernement canadien en diplomatie culturelle.

S'il n'offre plus aucun programme à la diffusion internationale, il est impensable que le gouvernement canadien puisse désormais assurer la suite des choses. Tous les pays industrialisés du G8 soutiennent fortement le rayonnement international de leurs artistes. Que l'on pense notamment à l'Angleterre, avec Arts Council England, à l'Allemagne, avec l'Institut Goethe, à la France, avec CulturesFrance.

Jusqu'à tout récemment, avec des moyens somme toute modestes, le Canada appuyait le rayonnement international de ses artistes et compagnies par le truchement des programmes PromArt et Routes commerciales. Outre l'insuffisance des montants accordés, aucune compagnie de théâtre ne s'est plainte de ces deux programmes, bien au contraire. Comment justifier alors l'abolition abrupte de PromArt et de Routes commerciales? Sur la base de quels critères ces programmes ont-ils été abolis?

De plus, le Cadre stratégique international du gouvernement canadien a pour priorité absolue la promotion de la culture et du développement du commerce culturel à l'échelle internationale. Comment le gouvernement fédéral explique-t-il l'abolition de ces deux programmes, PromArt et Routes commerciales, qui rejoignaient justement cette priorité absolue?

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les festivals artistiques internationaux, comme le Festival TransAmériques, Les Coups de Théâtre de Montréal — festival destiné à l'enfance et à la jeunesse — ainsi que le Carrefour international de théâtre de Québec, sont des compléments essentiels au programme de tournées internationales, donc à l'essor du théâtre québécois.

Le financement de ces festivals est assuré entre autres par le programme Présentation des arts Canada, dont le financement connaîtra une réduction draconienne de près de 50 p. 100 dès l'exercice de 2010-2011.

● (1540)

Il s'agit d'une autre catastrophe pour le développement international du théâtre québécois.

En conclusion, dans un contexte international où la relation de confiance est à la base de tout, il est important que les compagnies puissent honorer leurs engagements, assurer la réciprocité au sein des réseaux de diffusion artistique mondiaux et, enfin, poursuivre la prospection pour le rayonnement de leurs oeuvres.

Le Conseil québécois du théâtre recommande donc:

- que le ministre du Patrimoine canadien pallie dans les plus brefs délais l'abolition des programmes PromArt et Routes commerciales de façon à ce que les compagnies ne soient pas privées de la capacité d'effectuer des tournées sur le plan international à compter du 1^{er} avril 2009;

- que dans les plus brefs délais, soient remis au Conseil des Arts du Canada — organisme fédéral exemplaire qui est sainement géré et qui a la confiance absolue du milieu théâtral québécois — les fonds qui ont été retirés des programmes PromArt et Routes commerciales

et que ces fonds soient bonifiés et dédiés exclusivement au soutien à la tournée internationale;

- que soit reconnu le rôle catalyseur que jouent les festivals internationaux de théâtre, dont la diffusion internationale du théâtre québécois, et qu'ils soient soutenus adéquatement et de manière récurrente.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Litzenberger, vous avez la parole.

Mme Shannon Litzenberger (directrice générale, Assemblée canadienne de la danse): Merci, monsieur le président et membres du comité, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le comité aujourd'hui.

Je suis la directrice générale de l'Assemblée canadienne de la danse, soit l'association nationale qui représente le secteur canadien de la danse professionnelle. Nos membres comprennent plus de 350 travailleurs individuels et organismes de danse professionnelle dans toutes les régions du pays, y compris des compagnies de représentation, des établissements de formation, des organismes de diffusion, des danseurs, des chorégraphes, des éducateurs, des agents et des imprésarios. Nous sommes un membre fondateur de l'Alliance des arts de la scène et membre à la fois de la Coalition canadienne des arts et de la Conférence canadienne des arts.

Cet après-midi, je voudrais aborder tout particulièrement l'incidence des récentes compressions budgétaires touchant le Programme de promotion des arts, ou PromArt, celui des Routes commerciales et le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens sur l'ensemble du secteur culturel. Comme vous le savez, la décision de supprimer ou de réduire les investissements dans ces programmes et d'autres encore a été prise sans consulter les personnes directement concernées.

S'agissant des programmes PromArt et Routes commerciales, les affirmations de certains selon lesquels l'administration de ces programmes était inefficace ne justifient aucunement la décision de supprimer les investissements dans des secteurs d'activité critiques qui permettent aux organismes de danse et artistiques de rester concurrentiels dans une économie mondialisée. Pour de nombreux organismes de danse établis dans tout le Canada, entre Vancouver et Moncton, la capacité d'exporter ses produits vers l'étranger représente une composante essentielle d'une bonne stratégie commerciale visant à garantir que tout ce qui est investi dans la création et la production d'oeuvres canadiennes permettra de mobiliser des revenus supplémentaires, et ce par l'entremise de la prospection sur les marchés étrangers.

Puisqu'il s'agit d'une forme d'expression artistique qui n'est pas liée à une autre grande industrie culturelle commerciale, les tournées constituent la seule forme de diffusion. Les tournées internationales ajoutent des semaines de travail au calendrier des artistes et du personnel de production et permettent de mobiliser des revenus qui prennent la forme de droits ou de cachets qui sont considérablement plus élevés sur les marchés étrangers qu'au Canada.

Comme plusieurs autres témoins vous l'ont déjà fait remarquer, ces compressions budgétaires occasionneront l'annulation d'un certain nombre de tournées, l'interruption des négociations de contrats, des semaines de travail perdues pour les artistes et la disparition graduelle des oeuvres d'artistes canadiens des scènes du monde.

De plus, ces compressions budgétaires envoient un message très clair aux acheteurs étrangers, dont la capacité de présenter des créations canadiennes est compromise du fait que le Canada ne supportera plus les frais de voyage et de transport alors que cette subvention permet justement aux artistes de se produire à l'étranger. D'ailleurs, il s'agit d'une pratique universelle parmi tous les pays exportateurs.

Le présent gouvernement prétend investir 13 millions de dollars dans les tournées, par l'entremise du Conseil des arts du Canada. À ce chapitre, je me permets de vous faire remarquer que le conseil investit surtout dans les tournées au Canada, par le biais de programmes conçus pour compléter le Programme de promotion des arts et celui des Routes commerciales. Ce n'est que tout dernièrement que le conseil a lancé un programme pilote prévoyant un niveau d'investissement très modeste en vue de soutenir financièrement les tournées internationales, justement en réponse à la décision du gouvernement fédéral de réduire ses investissements dans les exportations culturelles en 2005 et en 2006.

Pour illustrer mon propos, j'ai préparé des chiffres qui indiquent bien la situation du secteur de la danse. En 2007-2008, les troupes de danse ont reçu, du Conseil des arts du Canada, moins de 400 000 \$ en tout pour les tournées internationales et le développement de marchés étrangers. Au cours de la même année, les programmes PromArt et Routes commerciales ont investi en tout plus de 1,3 million de dollars en vue de soutenir 650 représentations à l'étranger. Comme vous le constatez d'après ces chiffres, en l'absence du réinvestissement des crédits retranchés du Programme de promotion des arts et des Routes commerciales, il n'y aura pour ainsi dire plus aucun soutien financier pour l'exportation des produits et la promotion des artistes à l'étranger.

Comme nous le savons tous, l'environnement économique a considérablement évolué depuis que ces compressions ont été annoncées. Le gouvernement a déclaré dans le discours du Trône de janvier qu'il faut à présent contester les vieilles hypothèses et prévoir certaines décisions. Comme pour le gouvernement, la priorité du secteur de la danse consiste à protéger les emplois et à garantir que les troupes de danse continueront d'être stables et viables à cette époque de volatilité et au-delà. La demande de produits culturels canadiens à l'étranger en cette période de récession témoigne de l'excellence des artistes canadiens et de leurs oeuvres. Il est donc irresponsable et illogique d'empêcher ce secteur de répondre à cette demande en lui retirant le financement dont il a besoin.

J'insiste aussi sur le fait que nous attachons énormément d'importance aux déclarations de l'actuel gouvernement en ce qui concerne son engagement vis-à-vis des arts et de la culture, et notamment la décision récente d'investir dans le Conseil des arts du Canada, les programmes nationaux de formation artistique, les espaces culturels et les festivals. Nous reconnaissons que le niveau d'investissement fédéral a augmenté et nous savons également que le gouvernement doit faire des choix. Mais, malgré ses bons efforts et ses bonnes intentions, je me présente devant vous pour vous dire que, si le gouvernement ne rétablit pas le financement des tournées internationales, l'efficacité de ses autres engagements financiers de même que la viabilité et la permanence du secteur dans son ensemble seront compromises.

Au nom du secteur de la danse professionnelle, j'exhorte donc chacun des membres du comité de recommander un nouvel investissement fédéral d'au moins 12 millions de dollars afin de financer les tournées internationales et le développement des marchés étrangers, pour que les organismes artistiques continuent d'être concurrentiels dans notre économie mondialisée.

●(1545)

Je recommande également que le comité se prononce en faveur d'un engagement financier renouvelé de la part du gouvernement fédéral vis-à-vis de mesures de viabilité organisationnelle, et ce par l'entremise du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Je recommande tout particulièrement la reconduction du Programme de fonds de dotation et des investissements renouvelés dans des mesures de renforcement des capacités chez les organismes de petite et moyenne taille.

Le Programme de développement des compétences, dont le financement a été réduit de 1,8 million de dollars, a permis à des dizaines d'organismes de danse de petite et de moyenne tailles, comme Mile Zero Dance d'Edmonton, Sampradaya Dance Creations de Mississauga et l'Atlantic Ballet Theatre de Moncton, de se développer de façon importante et d'acquérir des capacités et des compétences organisationnelles, ce que les recettes d'exploitation normales n'auraient jamais permis de financer.

En terminant, je dois absolument insister sur la nécessité d'investir des sommes importantes d'argent frais dans le Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts est l'organisme le mieux placé pour distribuer les fonds fédéraux aux membres de la communauté artistique, et je recommande que le comité préconise un nouvel investissement permanent de l'ordre de 100 millions de dollars dans les activités du conseil.

Je vous remercie.

●(1550)

Le président: Merci beaucoup pour votre exposé.

La parole est maintenant à M. Edouard Lock.

M. Edouard Lock (directeur artistique, La La La Human Steps): Bonjour à tous.

[Français]

Je suis Edouard Lock, directeur artistique et fondateur de la compagnie La La La Human Steps. Je remercie le Comité permanent du patrimoine canadien de m'avoir invité. Je parlerai principalement de l'impact de la disparition du programme PromArt sur les arts de la scène.

Ma compagnie a fait ses débuts en juin 1980 à Montréal dans un petit théâtre de 75 places à Saint-Henri, Leskabel, pour une série de représentations d'une durée de trois semaines. Par la suite, nous avons présenté ce même spectacle à New York, pour une semaine additionnelle, dans un théâtre tout aussi petit, mais qui était à l'époque l'une des plaques tournantes de la danse contemporaine américaine. Il y a eu en tout et pour tout trois semaines de prestations locales et une semaine de tournée internationale. Vingt-neuf ans plus tard, la durée des tournées est passée d'une semaine à deux ans. Nous nous présentons désormais dans des endroits tels le Palais Garnier et le Théâtre de la Ville, à Paris, et le Sadler's Wells Theatre, à Londres. Les salles qui nous accueillent contiennent maintenant entre 1 500 et 3 000 sièges, et le salaire de l'un de nos danseurs est 10 fois supérieur au budget total que la compagnie avait en 1980. Mais ce ne sont là que des statistiques ayant comme but d'illustrer l'impact que la tournée internationale a eu sur notre développement.

Ce dont j'aimerais surtout parler, c'est du processus qui m'a amené là, de mes observations durant ce parcours et des conséquences que l'annulation du programme PromArt pourrait avoir pour moi et pour mes collègues. Une carrière internationale se construit à partir d'un amalgame d'influences subtiles: la réponse de la communauté internationale au travail d'un artiste; la réaction des artistes et des médias dans les villes visitées; le succès des ventes de billets; les opinions offertes aux présentateurs par les spectateurs et les abonnés; les goûts personnels des diffuseurs et leurs observations au sujet de l'accueil fait au spectacle dans leur communauté.

Puis, avec le temps, un dialogue s'engage et conduit à une meilleure reconnaissance du travail de l'artiste et de son historique. En retour, cela permet de créer des relations durables permettant à l'artiste d'entrevoir des tournées stables. Il faut du temps pour y arriver, et dans notre cas, comme pour plusieurs, il a fallu des décennies. Lors de la présente tournée, nous avons rejoint un auditoire de près de 140 000 spectateurs. Lorsqu'on pense à la première tournée internationale, avec pour seul diffuseur The Kitchen, à New York, on réalise l'ampleur du chemin parcouru. L'investissement en temps et en argent est énorme. Si les artistes canadiens ne continuent pas à entretenir ces relations, tout ce qui a été accompli sera perdu, et le monde nous oubliera. Cette perte mènera à la stagnation de quelques-unes des organisations artistiques les plus renommées que ce pays ait su produire: les compagnies et les artistes en danse.

Afin d'éviter cela, il est primordial d'intégrer le travail de nos artistes dans le contexte élargi de la communauté mondiale. Le signe de tout pays civilisé est sa capacité de dialoguer avec d'autres cultures. Nos artistes sont des fenêtres sur notre identité et sur nos valeurs. Des perspectives canadiennes distinctes et uniques sont précisément ce que les présentateurs à l'étranger recherchent. Croyez-moi, les invitations des grands présentateurs internationaux ne sont pas des actes de paternalisme. Leurs invitations ne sont pas conçues pour soutenir: ils invitent parce qu'ils n'ont pas l'équivalent chez eux. Inviter un artiste d'un autre pays est dispendieux et ne peut se justifier que par la qualité et le caractère uniques de l'invité.

Nous sommes conscients que l'argent est rare et que pour plusieurs compagnies et jeunes artistes, l'augmentation des subventions sera difficile, d'où l'importance de maintenir l'accès aux marchés internationaux et aux investissements étrangers. Avec l'augmentation des tournées, les investissements provenant de l'étranger deviennent une forme secondaire de subvention. Les sommes générées par l'entremise des coproductions et des cachets valent, dans notre cas, plus que les subventions aux opérations que nous recevons au total des trois ordres de gouvernement, c'est-à-dire fédéral, provincial et municipal. Il serait par conséquent désastreux de perdre l'accès à ces revenus.

Je voudrais également soulever un autre point. La plupart des compagnies de danse n'ont pas de longues saisons locales et dépendent donc des tournées internationales pour maintenir leurs sources de revenus. Même si les tournées nationales sont essentielles, elles n'offrent pas suffisamment de représentations pour rivaliser avec l'ampleur qu'offrent les tournées internationales, ce qui confirme encore une fois la nécessité de les préserver. Il est clair que l'argent seul ne peut garantir le succès d'un projet artistique ou créer un artiste. Mais lorsque le succès arrive, il faut pouvoir le reconnaître rapidement et l'encourager. C'est là toute la beauté du programme PromArt. Ce programme ne crée pas le succès: il l'appuie et le récompense. Il ne crée pas les opportunités: il laisse aux artistes et aux diffuseurs le soin de le faire. Il n'a pas à tenir compte du

potentiel de l'artiste: il laisse aux spécialistes internationaux le soin de le faire, puis intervient en fonction de leurs jugements.

• (1555)

C'est un programme fondamentalement intelligent, car il ne s'encombre pas d'évaluations subjectives, mais laisse aux institutions culturelles du monde la responsabilité de choisir tout en permettant aux artistes de saisir les opportunités qu'ils ont eux-mêmes générées grâce à leur talent et grâce à leur travail.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant au premier intervenant. Je vous demande de vous en tenir à des questions et à des réponses aussi courtes que possible.

Monsieur Rodriguez, vous disposez de cinq minutes.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Comme toujours, monsieur le président, merci beaucoup.

[Français]

Bonjour à tous et bienvenue. Je suis heureux de vous voir ici. J'aurais préféré le faire dans d'autres circonstances.

J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour ce que chacun de vous fait. J'aurais aimé qu'on parle de danse, de théâtre, de succès québécois et canadiens dans leur ensemble, de tournées internationales, mais on doit parler de compressions. C'est pour cela que vous êtes ici aujourd'hui, pour parler de compressions que moi, personnellement — je l'ai dit dans le passé —, je qualifie de sauvages et d'injustifiées et qui me font très mal. Elles font mal à nos artistes, et nous font mal en termes de réputation sur la scène internationale.

Je voudrais savoir, préalablement, si l'un d'entre vous a été consulté par rapport au programme de révision et de compressions qui s'en venait. Avez-vous pris part au processus qui a mené aux compressions?

Personne n'a été consulté.

Beaucoup de vos concurrents ou de pays concurrents — les chaînes internationales — ont ce type de programmes d'aide qui, souvent, représentent une petite portion du budget. N'avez-vous pas l'impression qu'en n'ayant plus vous-même accès à ces programmes, vous vous battez un peu avec les mains attachées derrière le dos?

M. Edouard Lock: On a déjà les mains attachées derrière le dos avec nos budgets, comparativement à ceux des Européens. Si en plus, on ne peut pas se rendre vers les Européens, vers leurs investissements, vers leur théâtre, c'est sûr qu'on a les deux mains attachées derrière le dos et un pied aussi.

M. Pablo Rodriguez: Le pied aussi, ça va mal! Monsieur Lock, j'ai beaucoup d'admiration pour tout ce que vous avez fait au cours des années. Dans votre cas, par exemple, si je comprends bien, vous dites que le marché canadien ne serait pas suffisant pour vous.

M. Edouard Lock: Le marché canadien représente quand même une proportion des tournées, mais la densité de la population du Canada n'est pas suffisante pour entretenir le genre de tournées que le monde au complet peut offrir aux compagnies de danse d'ici.

M. Pablo Rodriguez: Pour vous, le volet international...

M. Edouard Lock: Il est très important, cela représente près de 80 p. 100 des revenus.

M. Pablo Rodriguez: C'est plus qu'important, c'est essentiel, c'est presque vital.

M. Edouard Lock: C'est essentiel, absolument.

M. Pablo Rodriguez: Monsieur Paré, vous avez parlé de 327 tournées internationales qui ont été soit annulées, soit reportées, ce qui représente à peu près 3 400 représentations. On parle de pertes de plus de 20 millions de dollars. C'est énorme pour le secteur des arts de la scène.

M. Alain Paré: En effet, c'est énorme et en même temps, nos calculs sont très conservateurs parce que ces chiffres représentent 64 compagnies qui ont répondu, sur 244. Alors, si vous multipliez par deux ou par trois, les chiffres risquent d'être plus élevés que ce que nous avons actuellement. Cependant, nous nous sommes limités aux chiffres qu'on nous a donnés.

M. Pablo Rodriguez: Vous avez dit plus tôt que la maison brûle, qu'il faut appeler les pompiers. Qu'est-ce que vous voulez comme solution immédiate?

M. Alain Paré: Actuellement, c'est que l'argent qui est retenu et qui devait se trouver dans les programmes PromArt et Routes commerciales y soit remis, qu'il soit disponible le plus rapidement possible, justement pour que les compagnies canadiennes puissent réaliser des tournées et respecter les engagements qu'elles ont signés pour l'année 2009-2010.

M. Pablo Rodriguez: Si c'était réinvesti ou géré par le Conseil et non par...

M. Alain Paré: Le Conseil des arts du Canada.

M. Pablo Rodriguez: Oui, c'est cela. C'est ce que vous suggérez.

M. Alain Paré: Oui.

M. Pablo Rodriguez: Tout le monde suggère cela.

[Traduction]

Shannon, vous avez dit qu'il conviendrait d'accroître le budget de 100 millions de dollars par an. C'est bien cela?

Mme Shannon Litzenberger: Je parlais du Conseil des arts du Canada.

M. Pablo Rodriguez: Oui, tout à fait. Donc, il s'agirait de faire passer son budget de 180 millions de dollars à 280 millions de dollars.

[Français]

M. Alain Paré: C'est un organisme indépendant. Le jury de pairs et le personnel connaissent déjà le mécanisme des tournées internationales.

M. Pablo Rodriguez: Vous êtes au courant de l'annonce faites aujourd'hui concernant Les Grands Ballets Canadiens. Y a-t-il un impact direct?

• (1600)

M. Alain Paré: C'est justement la preuve, la confirmation, que beaucoup de compagnies comme Les Grands Ballets Canadiens... Il y a une compagnie qui l'a dit publiquement, mais je suis persuadée que d'ici les prochaines jours, les prochaines semaines, il y aura de

nombreuses compagnies canadiennes qui seront dans cette situation ou qui devront même, malgré tout cela, respecter les ententes qu'elles ont signées avec les producteurs étrangers, mais feront un déficit à la fin de l'année et seront obligées soit de fermer, soit de congédier du personnel.

M. Pablo Rodriguez: On peut donc s'attendre à certaines fermetures et même à la mort, à la fin de certains...

M. Alain Paré: Absolument.

M. Pablo Rodriguez: ... groupes auxquels on tient beaucoup, à cause de ces compressions.

M. Alain Paré: Exactement.

M. Pablo Rodriguez: D'accord.

En ce qui concerne La La La Human Steps, par exemple, concrètement, aujourd'hui, avez-vous dû annuler des projets ou craignez-vous des annulations à court terme ou percevez-vous des inquiétudes de la part de partenaires internationaux?

M. Edouard Lock: C'est sûr qu'une tournée se planifie deux ans à l'avance. Donc, c'est certain que c'est presque impossible de prendre en considération des compressions qui sont arrivées relativement récemment comparativement à la période durant laquelle ces deux années de tournée ont été créées. Non, on n'a rien annulé jusqu'à maintenant, mais c'est sûr que plus il y aura un problème à obtenir des fonds pour répondre aux occasions offertes, plus cela deviendra difficile de les honorer.

M. Pablo Rodriguez: C'est ce qui pourrait arriver.

M. Edouard Lock: Absolument, oui.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Lavallée.

[Français]

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Merci beaucoup.

D'abord, je voudrais vous remercier d'être tous et toutes ici. C'est vraiment agréable de vous voir.

On est ici pour parler de Routes commerciales et de PromArt. Le ministre du Patrimoine canadien m'a souvent dit à la Chambre que ces programmes étaient inefficaces. Il l'a dit aussi à des journalistes, dans plusieurs entrevues. Pourtant, les deux seules études sur Routes commerciales et PromArt étaient dithyrambiques et mentionnaient en outre qu'il était dommage qu'on ne puisse pas en faire plus. Il me semble que 95 p. 100 des répondants ont dit que s'ils le pouvaient, ils auraient davantage recours au programme Routes commerciales, et que 70 p. 100 en étaient immensément satisfaits. Tous s'entendaient pour dire que ce programme leur avait permis d'explorer de nouveaux marchés.

C'était la même chose pour PromArt. Les fonctionnaires du ministère disaient que ce programme était très bien ainsi, mais qu'on devrait peut-être y ajouter un volet leur permettant de proposer des gens, au lieu de simplement attendre ceux qui font des demandes de subvention. Vous voyez qu'on est loin du programme inefficace dont parle M. Moore.

M. Rodrigue vous a demandé si vous aviez participé aux études, si vous aviez été consultés. Vous avez tous répondu non en chœur.

Y a-t-il un autre programme du ministère du Patrimoine canadien ou d'un autre ministère qui pourrait pallier l'abolition de Routes commerciales et de PromArt?

On peut commencer par M. Paré.

M. Alain Paré: Parlez-vous de programmes existants?

Mme Carole Lavallée: Avez-vous accès à d'autres programmes qui pourraient compenser cette abolition?

M. Alain Paré: À Patrimoine canadien, non. Il n'y a pas d'autre programme actuellement.

Mme Carole Lavallée: Aucun?

M. Alain Paré: Non.

Mme Carole Lavallée: Monsieur Faucher, dans le domaine du théâtre, particulièrement, y a-t-il d'autres programmes?

M. Martin Faucher: Il y a le Programme international de théâtre du Conseil des Arts du Canada, mais il est doté d'un fonds tout à fait minuscule. La structure est correcte, mais il n'y a pas de ressources financières.

Mme Carole Lavallée: Quelle est l'enveloppe de ce programme?

M. Martin Faucher: Elle est de l'ordre de 100 000 \$ actuellement.

Mme Carole Lavallée: Il est question de remplacer 7 millions de dollars. Est-ce exact?

M. Martin Faucher: Oui.

Mme Carole Lavallée: Madame Litzenberger, avez-vous des commentaires à faire?

[Traduction]

Mme Shannon Litzenberger: Aucun programme n'est accessible par l'entremise de Patrimoine canadien mais, comme je l'expliquais tout à l'heure, le Conseil des arts du Canada a mis en oeuvre un programme pilote doté d'un tout petit budget, étant donné qu'on ne lui a pas accordé de l'argent frais pour le financement de cette activité.

[Français]

Mme Carole Lavallée: Monsieur Lock?

M. Edouard Lock: Je n'en connais pas.

Mme Carole Lavallée: Donc, il n'y a aucun autre programme pour remplacer celui que vous aviez.

Un autre argument est invoqué. Monsieur Paré, vous avez dit que pour chaque dollar de subvention que vous obteniez, vous pouviez produire 5,50 \$ de retombées. Par contre, M. Moore dit qu'il en coûte 5 millions de dollars en bureaucratie pour distribuer 2 millions de dollars. Sa critique est-elle vraie?

M. Alain Paré: M. Moore parle justement du gaspillage qui se fait dans le cadre du programme Routes commerciales. Si problème il y a, c'est au chapitre de la gestion de ce programme par le ministère. Les 2 millions de dollars qui ont été accordés aux compagnies produisent des retombées financières énormes. Cet argent permet de faire de la prospection et des missions à l'étranger et de décrocher ainsi des contrats pour les compagnies canadiennes. Le programme PromArt venait consolider les budgets ou les demandes pour aller chercher des revenus. D'après l'étude qu'on a menée, chaque dollar investi par le Canada produisait des retombées de 5,50 \$. Le programme permettait de conserver les emplois et de garder les compagnies en vie.

• (1605)

Mme Carole Lavallée: Je ne suis pas sûre d'avoir compris. L'enveloppe du programme Routes commerciales était de quelque 8 millions de dollars. M. Moore a dit que la gestion de ce programme coûtait 5 millions de dollars. Il a dit que 5 millions de dollars étaient du gaspillage bureaucratique et que les 3 millions de dollars restants, si je comprends bien votre explication, étaient distribués aux organismes culturels qui y étaient vraiment admissibles.

M. Alain Paré: Aux compagnies artistiques.

Mme Carole Lavallée: Mais à quoi servaient les 5 millions de dollars?

M. Alain Paré: Ce montant servait aux fameux délégués commerciaux que Patrimoine Canada avait nommés ou envoyés dans les différentes ambassades du Canada à l'étranger. En réalité, on venait dédoubler le travail des attachés ou conseillers culturels qui n'avaient pas les budgets ou les moyens nécessaires pour faire la promotion des compagnies canadiennes sur le terrain. C'est sans compter les délégués commerciaux présents dans quelques villes canadiennes. Ces coûts étaient énormes. Ces fonds servaient à appuyer les compagnies canadiennes dans leur développement, mais ils n'étaient pas nécessaires. Cet argent n'était pas utilisé de façon adéquate.

En 2001, alors que j'étais membre de la commission de réflexion, le plan que nous avons déposé demandait que ces sommes soient versées aux organisations, associations ou compagnies canadiennes pour qu'elles procèdent au développement, au démarchage et à la promotion de leurs créations et productions à l'étranger. Cette recommandation n'a pas été retenue. On a plutôt décidé d'envoyer des délégués commerciaux dans les ambassades du Canada à l'étranger, ce qui a engagé des coûts énormes. À mon avis, il s'agit là d'une certaine forme de gaspillage à l'intérieur du ministère.

En ce moment, on pénalise les compagnies canadiennes dans leur développement. Cela n'a pas été justifié par rapport au fameux montant de 2 ou 3 millions de dollars dont vous parlez qu'on a versé aux compagnies canadiennes.

[Traduction]

Le président: Votre temps est écoulé.

Mme Carole Lavallée: J'ai une courte question.

Le président: Non, vous avez eu presque six minutes.

[Français]

Mme Carole Lavallée: Déjà?

[Traduction]

J'ai du mal à le croire.

Le président: Vous aurez une autre occasion. Le temps file, effectivement.

Monsieur Angus, vous avez la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci.

Je suis très heureux d'avoir pu entendre vos exposés aujourd'hui.

J'ai trouvé surprenant que, lorsque le gouvernement actuel a décidé de réduire le financement des programmes du milieu artistique, ce soient les programmes qui favorisent l'exportation et la promotion de nos produits culturels, étant convaincu que, si un gouvernement voulait vraiment s'attaquer au milieu artistique ou réduire le financement des programmes, il avait bien d'autres moyens d'y parvenir. Pourquoi donc a-t-il décidé de s'attaquer en premier lieu aux programmes d'exportation culturelle?

Quand nous avons eu la première réponse à cette question, c'est le premier ministre qui nous l'a fournie, en disant que, par l'entremise de ces programmes, les contribuables subventionnaient des galas pour les riches. Mais, ce que vous nous dites aujourd'hui, c'est que ce financement permettait de supporter le coût du transport du matériel et des billets d'avion pour les danseurs et les artistes.

À votre connaissance, existe-t-il un autre pays membre du G8 qui ne respecte pas cette norme, qui me semble assez minime, relative à la promotion des tournées, à savoir la prise en charge des frais des billets d'avion et du transport de tout le matériel? Est-ce bien cela la norme? Est-ce ce que font tous les autres pays du G8? Y a-t-il un autre pays du G8 qui ne valorise pas l'exportation de ses produits culturels?

[Français]

M. Alain Paré: Il s'agit d'une pratique normale. Comme l'a mentionné M. Faucher tout à l'heure, l'Institut Goethe d'Allemagne, Culturesfrance, Arts Council England et la Japan Foundation sont autant d'organismes qui appuient leurs compagnies artistiques en tournée à l'étranger en défrayant les coûts liés au transport du personnel et les coûts techniques. C'est une pratique internationale propre à tous les pays. Certains pays, notamment la France, vont même verser des cachets aux compagnies pour faire la promotion du pays à partir de la culture, de leurs compagnies artistiques, qu'il s'agisse de livres, de cinéma ou d'arts de la scène. Il s'agit donc d'une façon de rechercher une visibilité pour leur pays. Cette pratique a cours.

M. Martin Faucher: Je travaille au Festival TransAmériques de Montréal. Cet été, nous allons recevoir une compagnie de danse allemande qui présentera un immense spectacle. La collaboration avec l'Institut Goethe pour que le spectacle puisse être présenté à Ottawa et à Montréal est énorme. De plus, une compagnie chilienne va présenter deux petits spectacles. On ne peut pas dire que le Chili soit un pays très riche. Or, il vient tout juste de former un organisme pour soutenir exclusivement la promotion de ses artistes à l'échelle internationale. Il offre une immense aide pour que les spectacles soient présentés.

Quand on va dans tous les festivals, on rencontre tous ces partenaires pour travailler à la circulation des artistes et des oeuvres. Tous les pays contribuent à rendre cette circulation concrète.

• (1610)

M. Alain Paré: Il ne faut pas oublier que l'argent qu'on donne aux compagnies canadiennes pour couvrir les frais de transport à l'échelle internationale est versé à Air Canada, une compagnie de transport canadienne. Cet argent ne s'en va pas à l'étranger, il demeure ici.

[Traduction]

Mme Shannon Litzenberger: Pourrais-je ajouter quelque chose?

Comme vous pouvez l'imaginer, le Canada, de par sa situation géographique, est loin d'une bonne partie du marché étranger, et il est donc particulièrement important que les compagnies et les artistes canadiens bénéficient d'un investissement de ce genre. De plus, c'est une politique de réciprocité; ainsi lorsque les organisateurs de festivals comme Luminato invitent des compagnies étrangères à présenter un spectacle, ces dernières paient les frais de transport de leurs artistes pour qu'ils participent à nos festivals. Par conséquent, nous devons absolument être en mesure de leur rendre la pareille.

M. Charlie Angus: J'aimerais continuer à explorer cette question car, non seulement le Canada est-il loin des marchés étrangers, mais les compagnies canadiennes se trouvent loin de leurs propres marchés. Les déplacements au Canada coûtent très cher, et c'est peut-

être vous, madame Litzenberger, qui faisait remarquer tout à l'heure que le marché intérieur n'est tout simplement pas assez grand pour garantir la viabilité de vos activités.

Prenons le cas de votre compagnie théâtrale, qui a été créée en 1980. Dans la situation actuelle, étant donné que le financement de bon nombre de programmes destinés aux artistes a été diminué au cours des années, est-ce qu'une petite compagnie de danse ou théâtrale comme la vôtre — vous dites que 140 000 personnes ont assisté à vos spectacles lors de la dernière tournée — pourrait rester viable et prendre de l'expansion sans avoir accès au marché international?

J'invite les autres témoins qui le souhaitent à réagir également.

M. Edouard Lock: Ce ne serait pas possible. D'une certaine manière, cela permet en réalité aux autres pays d'investir dans le développement des talents et des artistes canadiens.

[Français]

On a l'impression qu'on a subventionné des produits, qu'on les a créés et qu'on a demandé aux artistes de créer des compagnies et des oeuvres, mais qu'ensuite, on ne veut pas les exporter, on ne veut pas qu'elles aient la possibilité d'être vues. De plus, cela n'a aucun sens, quand on constate qu'une bonne partie des subventions sont contrebalancées par les revenus générés quand on exporte nos produits.

[Traduction]

Mme Shannon Litzenberger: Étant donné que les compagnies de danse ne sont pas liées à une autre grande industrie culturelle commerciale, comme c'est le cas pour la musique et l'industrie de l'enregistrement sonore, par exemple, nos revenus proviennent exclusivement des spectacles que nous présentons, si bien qu'il est critique d'avoir accès à autant de marchés que possible.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Del Mastro.

M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins pour leur présence parmi nous aujourd'hui. J'apprécie le fait que vous ayez accepté de témoigner devant le comité pour nous faire part de vos vues.

Dans un premier temps, je me permets de préciser qu'il y a eu ici énormément de discussion au sujet du Programme PromArt. Comme vous le savez très bien, ce dernier ne relève pas du ministère du Patrimoine canadien, mais plutôt du ministère des Affaires étrangères. Ainsi il n'est pas inclus dans l'étude que nous effectuons en ce moment. Cela dit, je vous invite néanmoins à nous faire part de vos commentaires à ce sujet.

Monsieur Paré, je voudrais vous poser une question. J'ai fait des recherches sur CINARS, et j'ai pu obtenir des statistiques au sujet des crédits accordés à CINARS depuis 1991. Je constate que CINARS a reçu environ 1,1 million de dollars de crédits fédéraux depuis 1991, dont 405 000 \$ octroyés par notre gouvernement au cours des deux derniers exercices financiers. Donc, jusqu'au moment où nous sommes arrivés au pouvoir, vous obteniez, en moyenne, 47 000 \$ par an, alors que vous avez reçu, en moyenne, un peu plus de 200 000 \$ depuis que notre gouvernement a été élu. Malgré tout, je ne crois pas me tromper en disant que vous avez critiqué notre gouvernement avec énergie.

Êtes-vous donc prêt à admettre que, lorsque vous parlez du niveau de financement que vous avez reçu de notre gouvernement, et du gouvernement en général, vous n'êtes pas tout à fait honnête?

[Français]

M. Alain Paré: Je ne critique pas votre gouvernement. Je dis que les compagnies artistiques canadiennes n'ont pas le financement nécessaire pour faire des tournées internationales. Je remercie le gouvernement canadien d'avoir soutenu notre organisme, parce que notre mandat est justement d'appuyer et d'accompagner les compagnies canadiennes à l'exportation.

Le financement reçu du gouvernement fédéral pour notre événement — qui se tient à tous les deux ans — génère près de 12 à 14 millions de dollars en revenus qu'on va chercher pour les compagnies canadiennes. C'est, encore une fois, rentable et l'impact économique est rentable. Nous demandons de réinjecter ces sommes ou de les utiliser pour aider les compagnies canadiennes à faire des tournées internationales.

•(1615)

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Très bien.

[Français]

M. Pablo Rodriguez: J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Soyez très bref.

[Français]

M. Pablo Rodriguez: Avant que M. Del Mastro ne recommence à poser des questions, j'aimerais faire une observation sur le plan du questionnement et sur la façon de fonctionner du comité. Il y a quelque chose de très délicat. Je ne sais pas s'il fera référence au financement dont bénéficie chaque groupe, mais on pourrait avoir l'impression que le gouvernement se livre à une certaine forme de chantage relativement à l'octroi ou non de fonds à des gens qui pensent comme lui ou non. Je ne voudrais pas que cette perception demeure.

Je ne vois pas pourquoi on essaie de parler du financement individuel.

[Traduction]

Le président: Je vais rendre ma décision. J'estime que nous avons permis jusqu'ici aux partis de l'opposition de poser les questions qui leur semblent appropriées. Il ne s'agit pas de compromettre la situation de quiconque ou de faire dire aux gens ce qu'ils n'ont jamais dit. Pour moi, il a été question d'éléments positifs seulement, et je trouve cela tout à fait normal. En tant que président, j'ai permis aux membres de l'opposition de faire valoir leurs arguments; je vais donc maintenant permettre aux députés de la majorité de faire de même.

Oui, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: J'invoque le Règlement. Je pense qu'il serait bon que vous déclariez que, en règle générale, les députés de la majorité ne devraient pas obtenir des renseignements sur les demandes de financement des uns et des autres pour ensuite s'en servir en comité. Je trouve qu'il est tout à fait normal que, lorsque nous recevons les représentants de compagnies précises, les députés de la majorité ne brandissent pas leurs dossiers en disant: Nous savons combien d'argent nous vous avons donné à tel ou tel autre moment. Pour moi, ce n'est pas approprié.

Je veux bien qu'on pose des questions générales au sujet des arts; cela me semble tout à fait légitime. Mais, que le secrétaire parlementaire parle des sommes d'argent reçues par des particuliers ou des organismes individuels, je trouve que c'est tout à fait déplacé.

Le président: Je donne la parole à Mme Lavallée, qui sera suivie de M. Bruinooge.

[Français]

Mme Carole Lavallée: J'abonde dans le même sens. Effectivement, il serait regrettable de mettre sous le nez des gens invités ici les montants qu'on leur a donnés. Lorsqu'on donne de l'argent à des organismes culturels, c'est pour le travail culturel qu'ils font, pour le développement artistique. Voilà pourquoi on leur donne de l'argent. Ce n'est pas pour qu'ils soient d'accord avec l'idéologie du gouvernement qui le leur remet.

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Sur le même rappel au Règlement...

[Français]

Mme Carole Lavallée: Je demanderais à tout le monde autour de la table de ne pas orienter leurs questions en ce sens.

Merci.

[Traduction]

Le président: Avant d'entendre les autres rappels au Règlement, je vous signale que, si vous comptez poursuivre cette discussion jusqu'à 16 h 30, nous n'aurons pas le temps de poser des questions aux témoins. Il s'agit d'être juste envers les témoins que nous avons invités à comparaître, étant donné que nous avons fait venir de loin pour nous faire part de leurs vues sur la question. Si vous comptez faire sans arrêt des rappels au Règlement, nous allons tout simplement poursuivre la discussion jusqu'à 16 h 30 et ensuite je leverai la séance.

M. Bruinooge, Mme Dhalla, Mme Glover, et ensuite, M. Del Mastro.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Merci, monsieur le président. Je suis d'accord avec vous. Le débat semble déjà être ouvert.

Cela dit, lorsque le secrétaire parlementaire fait mention de renseignements publics au sujet de sommes affectées par le gouvernement, de tels renseignements me semblent tout à fait pertinents dans le contexte de notre discussion, étant donné que l'on semble parler presque exclusivement d'une éventuelle réduction de l'aide accordée aux arts par le gouvernement. Or lorsqu'on examine les faits, les affirmations des uns et des autres ne me semblent pas cadrer avec la réalité. Donc, l'argent de M. Del Mastro me semble tout à fait légitime et, comme il s'agit de renseignements publics, je ne comprends pas très bien les préoccupations exprimées par certains membres du comité.

Le président: La parole est maintenant à Mme Dhalla, suivie de Mme Glover, et ensuite, de M. Del Mastro. J'espère que nous pourrions ensuite poursuivre notre travail.

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Sans vouloir insister sur ce que disait mon collègue, je me permets tout de même d'exprimer le souhait que d'autres témoins qui comparaitront devant le comité ne se sentiront pas le moins intimidés ou réticents à s'exprimer du fait de recevoir des fonds du gouvernement fédéral. J'espère que telle n'était pas l'intention du secrétaire parlementaire en voulant présenter cette information. Plusieurs organismes reçoivent des crédits du gouvernement du Canada, mais ils ont droit à leurs propres opinions, qu'ils appuient ou non le gouvernement.

Le président: Madame Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci, monsieur le président. Je voudrais faire un très bref commentaire à ce sujet.

Si vous me permettez, j'estime que l'orientation des questions que posent les membres des partis de l'opposition est toujours négative. Et, chaque fois que nos distingués invités félicitent le gouvernement, comme l'a fait M. Paré en répondant à la question du secrétaire parlementaire, ils font tout de suite des rappels au Règlement. Je ne trouve pas très juste que les témoins ne puissent pas nous fournir leur rétroaction positive sur les mesures prises par le gouvernement. Et je rappelle aux membres quelles sommes d'argent étaient en jeu sous l'ancien gouvernement libéral. La critique visait, non pas le témoin, mais plutôt l'ancien gouvernement libéral, qui n'a donné que 47 000 \$ au milieu artistique. Le NPD ne sera jamais au pouvoir. Ses membres continuent à voter contre toute mesure touchant les arts et la culture.

Donc, nous nous contentons de faire valoir notre position, pour que les témoins puissent y réagir.

• (1620)

Le président: Monsieur Del Mastro, soyez bref, je vous prie, étant donné qu'il ne reste plus qu'environ sept minutes.

M. Dean Del Mastro: S'agissant du rappel au Règlement, si je n'ai pas le droit de parler d'argent, alors que toute la question tourne autour de l'argent... N'est-ce pas? N'est-il pas vrai que ces audiences portent sur des questions d'argent? Sinon, de quoi parlons-nous au juste? De compressions? Mais quel genre de compressions? De compressions de personnel? Non, de compressions budgétaires. Donc, si je n'ai pas le droit de parler de montants d'argent précis afin de prouver que nous dépensons davantage... Et peut-être n'êtes-vous pas très contents de me voir faire cela, étant donné que vous essayez tous de mal représenter la réalité en ce qui concerne les véritables chiffres. Les chiffres sont ce qu'ils sont. En mathématiques, une addition, c'est une addition. Une addition n'est pas une soustraction. Donc, si on ne me permet pas de parler d'argent, étant donné que tout s'articule autour de cette question-là, pourquoi sommes-nous là? C'est ridicule. Évident que j'ai le droit de mentionner les sommes d'argent qui ont été accordées à différents groupes. Il s'agit de renseignements publics. Et j'estime que tous ces rappels au Règlement constituent une perte de temps monumentale.

Le président: Ma décision en tant que président est que nous allons poursuivre nos discussions avec les témoins. Rien de ce qui a été dit pendant l'interrogation des témoins n'est contre le Règlement. Encore une fois, nous parlons d'un dossier qui revêt une très grande importance pour beaucoup de gens.

Monsieur Del Mastro, veuillez donc continuer. Il vous reste deux minutes et demie.

M. Dean Del Mastro: Merci, monsieur le président.

Je me permets de répéter que chaque dollar dépensé par le gouvernement fait l'objet d'efforts de lobbying de la part de chaque secteur d'activité et de chaque ministère avec lequel traite le gouvernement. J'étais membre du Comité des finances pendant trois ans, et je peux vous assurer que chaque dollar de dépense auquel on s'intéresse dans le contexte d'un examen stratégique ou qui est investi par le gouvernement est remis en question par chacun des groupes qui se présentent devant le comité. C'est très courant. Le gouvernement ne dispose que d'un certain montant d'argent, mais le nombre de demandes de financement est illimité. C'est là que les partis ne sont pas d'accord, mais il faut bien s'en tenir aux faits quand on parle d'arts et de culture.

Monsieur Paré, nous avons annoncé l'affectation de 276 millions de dollars d'argent frais. Le budget de 2009 prévoit donc une augmentation de 10 p. 100 du financement global du ministère. Sur ce montant global, 100 millions de dollars sont réservés pour les festivals. Vous disiez que, selon vous, il s'agit de favoriser le tourisme, plutôt que d'aider le milieu artistique, mais le tourisme est effectivement une composante très importante des initiatives que nous prenons. Si on parle de voyages à l'étranger et de promotion à l'échelle internationale, il me semble qu'on doit également essayer d'attirer les touristes internationaux, pour qu'ils puissent mieux connaître la culture canadienne, d'une part, et aussi promouvoir les diverses communautés et l'identité canadienne.

Je ne suis donc pas sûr de comprendre pourquoi l'octroi de 100 millions de dollars pour les festivals n'a pas l'appui inconditionnel de la communauté artistique du Canada. Pourriez-vous expliquer?

[Français]

M. Alain Paré: Les fameux 100 millions de dollars que vous avez annoncés sont pour les festivals. Donc, ce n'est pas du tourisme, c'est pour attirer des personnes de l'extérieur pour participer à ces différents festivals au Canada. Cela n'a aucun impact sur les compagnies qui font des tournées à l'échelle internationale. Ces festivals ont des programmations pour le public, donc il n'y a pas d'effet direct sur ce qu'on appelle la diffusion et l'aide à l'exportation des créations et des productions internationales. C'est peut-être que vous ne saisissez pas, actuellement, ou que vous ne comprenez pas que nous parlons de deux choses totalement différentes.

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Oui, je comprends. Mais, je vous dis que si les festivals canadiens font l'objet de pressions intenses, c'est parce qu'il y a eu une baisse des recettes publicitaires et que, si cet argent n'était pas disponible et les productions canadiennes ne pouvaient pas se réaliser, il n'y a pas que les groupes artistiques qui en subiraient les conséquences. L'ensemble des secteurs d'activité au Canada s'en ressentirait, y compris les restaurants, les hôtels, et ce dans chaque petite localité qui dépend du tourisme, ainsi que dans les grands centres, y compris des villes comme Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton. Si ces festivals ne peuvent avoir lieu faute de financement, c'est l'ensemble de la communauté artistique qui en subira les contrecoups, de même que de nombreux autres types d'entreprises dont les activités dépendent de cet investissement.

N'êtes-vous pas d'accord avec moi?

Le président: Ayez donc l'obligeance de donner une très courte réponse.

• (1625)

[Français]

M. Martin Faucher: J'aimerais ajouter qu'au Québec, nous avons cinq grands festivals de théâtre, exclusivement de théâtre, et artistiques. Sur les 30 millions de dollars annoncés par Mme Verner pour les grands festivals, 0,10 p. 100 du budget d'augmentation est allé à ces festivals artistiques, et le reste est allé aux autres festivals. Je ne veux pas du tout qualifier négativement les autres festivals, mais les festivals d'art qui sont des relais direct pour nos artistes et les compagnies profitent très, très, très peu de cette augmentation. S'il y avait une augmentation très substantielle, je pense que la courroie de transmission serait très forte. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

[Traduction]

Le président: Madame Litzenberger.

Mme Shannon Litzenberger: L'investissement dans les festivals qui est prévu sera moins efficace si nous sommes dans l'impossibilité de garantir la réciprocité. Les festivals permettent de présenter des produits culturels étrangers au Canada mais, si nous ne présentons pas les produits canadiens à l'étranger, comment pensez-vous que nous pourrions conserver nos relations avec les acheteurs étrangers? C'est une relation axée sur la réciprocité, et votre action a pour résultat d'annihiler une des parties à cette relation.

Le président: Madame Dhalla, vous avez deux minutes et demie.

Mme Ruby Dhalla: Nous savons que le Fonds canadien de télévision, Téléfilm, le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, le Programme PromArt, le Fonds du long métrage du Canada et Culture canadienne en ligne ont tous fait l'objet de compressions budgétaires. Vos organismes respectifs ont tous exprimé leur frustration à l'égard de ces compressions budgétaires.

Au cours des mois qui ont précédé l'annonce des compressions budgétaires, le ministère vous a-t-il informés de la possibilité que le financement que reçoivent actuellement vos organismes pourrait être réduit?

Vous pouvez simplement me répondre rapidement par un oui ou un non.

M. Dean Del Mastro: Peut-être pourraient-ils nous dire si on les a informés que leur financement serait augmenté.

[Français]

M. Alain Paré: Dans notre cas, nous n'avons pas été consultés. Nous l'avons appris, comme tout le monde, via les médias.

[Traduction]

Mme Ruby Dhalla: Vous l'avez appris par l'entremise des médias.

[Français]

M. Martin Faucher: Non, nous non plus. Nous représentons environ 150 compagnies théâtrales québécoises, anglophones et francophones. Nous n'avons pas été consultés du tout.

[Traduction]

Mme Shannon Litzenberger: Nous n'avons jamais été consultés.

[Français]

M. Edouard Lock: Non, nous n'avons pas été consultés.

[Traduction]

Mme Ruby Dhalla: M. Paré disait qu'il a appris par l'entremise des médias. Les autres témoins pourraient-ils m'indiquer comment ils ont su que le financement accordé à leur organisme serait réduit, même si ces derniers représentent des centaines et des milliers d'artistes.

Mme Shannon Litzenberger: Nous l'avons su en consultant le site Web.

[Français]

M. Edouard Lock: Par les médias.

Une voix: Par le journal.

Une voix: Par les médias.

Une voix: Par les médias

[Traduction]

Mme Ruby Dhalla: Ma question s'adresse à tous les témoins: vous avez donc tous appris par l'entremise des médias que le financement que reçoivent vos organismes respectives allait baisser?

M. Alain Paré: Oui, par l'entremise des médias.

Mme Ruby Dhalla: Les témoins ont parlé de presque 327 tournées qui devront être annulées, de 3 400 représentations et de 24 millions de dollars qui seront perdus par suite de ces compressions budgétaires, et je crois que c'est Shannon qui vient de nous parler du déséquilibre qui résultera du fait que la relation de réciprocité qui a toujours existé n'existera plus. Je vous invite donc à nous expliquer en plus de détails quelle sera l'incidence des réductions budgétaires sur la réputation internationale du Canada si nous ne sommes plus en mesure d'envoyer nos artistes à l'étranger pour qu'ils participent à divers festivals et autres manifestations artistiques?

Mme Shannon Litzenberger: Comme je vous le disais dans mon exposé, les compagnies et les artistes canadiens ne seront tout simplement plus présents sur la scène internationale. Donc, nous aurons beaucoup moins de visibilité à l'étranger et, encore une fois, nous ne pourrions pas entretenir les relations commerciales de réciprocité que nous avons eues jusqu'ici avec nos homologues internationaux dans le domaine de la culture.

Le président: Je regrette d'avoir à vous interrompre, mais les rappels au Règlement ont pris un certain temps, si bien que l'heure impartie pour cette séance est maintenant écoulée. Nous allons donc faire une pause en attendant l'arrivée des prochains témoins.

Mais je tiens à remercier tous les témoins pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

• (1625)

_____ (Pause) _____

• (1635)

Le président: Bienvenue à cette deuxième partie de notre réunion. Nous allons lever la séance à 17 h 30.

Nos témoins pour l'heure qui suit sont: Stanley Péan, de l'UNEQ; Jean Hamel et Jacques Blain, de l'INIS, et Colette Brouillé, de RIDEAU. Bienvenue au comité.

Nous allons commencer par M. Péan.

[Français]

M. Stanley Péan (président, Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)): Monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Vous m'excuserez mes efforts de traduction. Je ne suis pas toujours très bon, mais j'essaie.

Merci.

[Français]

M. Stanley Péan: Monsieur le président, *no offence taken*.

Messieurs et mesdames du comité, je tiens d'abord à vous remercier de cette occasion de me faire entendre au nom de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, à la présidence de laquelle j'ai été élu pour le premier de trois mandats consécutifs en décembre 2004.

Dans un premier temps, laissez-moi vous présenter l'UNEQ, syndicat professionnel fondé le 21 mars 1977 par une cinquantaine d'écrivains réunis autour de Jacques Godbout. L'UNEQ regroupe près de 1 400 écrivains, des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques, des essayistes, des auteurs pour jeune public et des auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques. L'union s'est donné pour mandat de travailler à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socioéconomiques des écrivains. Elle a été reconnue en 1990 comme l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs, L.R.Q., chapitre S-32.01.

L'UNEQ a aussi été accréditée, en 1996, par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour négocier de façon exclusive avec les producteurs relevant de la compétence fédérale afin de conclure des accords-cadres qui définissent les conditions d'embauche des travailleurs professionnels autonomes du secteur littéraire.

Je n'ai pas l'intention de vous parler de l'impact direct des programmes PromArt et Routes commerciales sur l'UNEQ, qui ne comptait pas au nombre de leurs bénéficiaires pour des raisons évidentes. J'aborderai la question du rayonnement international des oeuvres de certains des membres de notre association rendu possible grâce au soutien du gouvernement fédéral.

Parmi les programmes abolis, PromArt était le plus sollicité par les éditeurs, qui obtenaient, grâce à lui, une aide pour le paiement des frais de voyage des écrivains invités à la rencontre des lecteurs étrangers dans le cadre de salons du livre, de lancements, de toute autre activité liée à la diffusion du livre hors Canada. Seuls les frais de voyage étaient couverts par PromArt. C'était donc un programme à frais partagés et il était vivement apprécié par les éditeurs et les écrivains puisqu'il diminuait le coût des campagnes promotionnelles et facilitait les ententes avec les éditeurs étrangers qui avaient traduit le livre ou avec les organismes étrangers qui invitaient les auteurs dans leur pays. C'est la présence de nos écrivains et de nos éditeurs à des rencontres internationales, des colloques et des salons du livre qui aident la littérature, canadienne et québécoise, à rayonner sur la scène internationale.

En août dernier, Pascal Assathiany, directeur des Éditions du Boréal, rappelait que le programme PromArt avait permis à deux écrivains publiés chez lui de se faire connaître dans le monde entier, notamment Gil Courtemanche, l'auteur d'*Un dimanche à la piscine à Kigali*, et Gaétan Soucy, auteur de *La Petite fille qui aimait trop les allumettes*, qui ont vu conséquemment leurs ouvrages traduits dans plusieurs langues. Grâce à PromArt, ces écrivains ont été invités par des ambassades canadiennes de plusieurs pays, notamment celle des Pays-Bas, confiait l'éditeur au journaliste Paul Journet de *La Presse*, et je le cite: « Ces invitations les ont aidés à être traduits dans plus de 20 langues. Environ 3 000 \$ ou 4 000 \$ suffisaient pour payer leur billet d'avion, leur séjour et organiser les rencontres. » Au cours des cinq dernières années, selon M. Assathiany, entre 25 000 \$ et 30 000 \$ ont été investis dans le rayonnement des oeuvres publiées chez Boréal. Même s'il fallait multiplier ces chiffres par le nombre de maisons d'édition québécoises dont la production a connu des percées à l'international — une demi-douzaine tout au plus —, on obtiendrait des sommes à la fois modestes et pourtant très utiles, vous en conviendrez avec moi.

Mais encore, de manière générale, l'Association nationale des éditeurs de livres, l'ANEL, profitait du programme Routes

commerciales. En 2008, elle a touché environ 15 000 \$ grâce à ce programme, subvention qui permet à l'organisme de participer à l'Escale du livre de Bordeaux, à la Foire du livre de Londres, et de mener à bien un projet en Chine dont le succès a des incidences directes sur la carrière des écrivains dont les oeuvres bénéficient à ces occasions de diffusions hors de nos frontières.

Nonobstant les allégations de l'ex-ministre du Patrimoine, Mme Josée Verner, allégations reprises par son successeur, M. Moore, à l'effet que ces programmes étaient mal gérés et inefficaces, les intervenants du milieu de l'édition estiment pour leur part que toutes modestes que furent les subventions à leur secteur, ces sommes d'argent servaient leurs fonctions, ce qui rend la suppression des programmes d'autant plus regrettable, de l'avis de tous.

Je vous lis une autre citation: « [...] la plus grande part du budget provient de Québec Édition, partenariat ANEL et SODEC, et de l'Association pour l'exportation du livre canadien. », d'expliquer Pierre Lefrançois, directeur général de l'ANEL, au même journaliste de *La Presse*. Il ajoute: « Mais pour un organisme comme le nôtre, chaque sou compte. »

Certains esprits chagrins aiment répéter que l'édition québécoise et canadienne est trop subventionnée. Ils devraient savoir que l'aide obtenue des gouvernements ne compte que pour 7 p. 100 des revenus totaux de cette industrie.

● (1640)

Quant aux sommes globales des subventions attribuées au milieu du livre, elles sont infiniment moindres que celles empochées par Bell Helicopter ou Bombardier.

Compte tenu que nos meilleurs écrivains bénéficient de bourses de soutien à la création versées par Patrimoine canadien par l'entremise du Conseil des Arts du Canada, la suppression des programmes d'aide à la représentation à l'étranger, à la promotion et à l'exportation des oeuvres envoie un message drôlement paradoxal. En l'absence de nouvelles mesures d'appui au rayonnement mondial de notre littérature, pour citer de nouveau Pascal Assathiany: « C'est comme si on subventionnait la production d'avions de Bombardier, mais qu'on ne les aidait pas à les vendre sur le marché international. »

Nonobstant la prétendue inefficacité des programmes PromArt et Routes commerciales, leur abolition semble s'inscrire dans la foulée d'une logique que mes collègues et moi considérons inquiétante. Depuis le premier mandat au pouvoir des conservateurs, nous avons pu déplorer le démantèlement des services culturels des ambassades canadiennes, qu'il est de plus en plus difficile de ne pas interpréter comme l'expression d'une volonté idéologique consistant manifestement à ne pas faciliter la circulation des artisans et des fruits d'une industrie qui contribue autant à l'image de marque du Canada qu'à son dynamisme économique.

Une déclaration qu'a faite au *National Post* en septembre dernier le ministre Jim Flaherty à propos de l'abolition de ces programmes continue de me tourmenter: « Nous sommes un gouvernement conservateur, et les ministres du Cabinet portent aussi ce chapeau », avait-il déclaré. Ce n'est pas un processus bureaucratique, mais une décision prise par des ministres qui siègent au Conseil du Trésor et ont leurs idées sur ces programmes. Inutile de vous dire que j'aimerais avoir tort de craindre le pire.

Mesdames et messieurs, je vous remercie encore de m'avoir écouté.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

La parole est maintenant au représentant de l'INIS.

[Français]

M. Jacques Blain (producteur, Développement des affaires, Cirrus Communications, Institut national de l'image et du son (INIS)): Je vous remercie de nous accueillir, monsieur le président. Je remercie également les membres du comité.

Je vais partager les cinq minutes qui me sont allouées avec M. Hamel.

Je m'appelle Jacques Blain et je suis membre du conseil d'administration de l'organisme INIS. Je représente aujourd'hui le président du conseil et le directeur général, qui sont tous deux à l'extérieur du pays.

Jean Hamel, qui est directeur des communications et du marketing, va vous communiquer nos notes et je vais les compléter par la suite.

M. Jean Hamel (directeur des communications, Institut national de l'image et du son (INIS)): Merci beaucoup.

Ce que je vais vous lire est en fait un résumé du mémoire qui vous a été remis aujourd'hui, je crois, en français et en anglais. C'est un court résumé qui précise les principaux points que nous voulons vous présenter.

L'INIS est un centre de formation professionnelle qui contribue au développement des milieux du cinéma, de la télévision et des médias interactifs du Québec et du Canada. Il met à la disposition des individus et des entreprises des programmes qui répondent aux exigences et aux transformations des marchés de l'audiovisuel, des communications et du divertissement. Depuis le début de ses activités, en janvier 1996, l'INIS a formé 381 professionnels aux métiers de scénariste, réalisateur et producteur. Les plus récentes enquêtes menées par l'institut confirment que 80 p. 100 d'entre eux occupent des fonctions en lien direct avec la formation obtenue, souvent à des postes clés. À ces diplômés issus des programmes réguliers s'ajoutent plusieurs milliers de professionnels venus à l'INIS suivre un cours de perfectionnement de courte ou moyenne durée.

L'INIS est la seule institution francophone de ce type au pays. Il est membre d'un réseau regroupant quatre centres de formation, dont le CFC à Toronto, le NSI à Winnipeg et le CSTC à Ottawa. Depuis 1994, le gouvernement fédéral a versé à l'INIS près de 14 millions de dollars en subventions pour le soutenir dans l'accomplissement de sa mission. Or, le vendredi 8 août 2008, l'INIS a été informé que le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, financé par Patrimoine canadien et administré par Téléfilm Canada, ne serait pas reconduit au-delà du 1^{er} avril 2009. Cette décision faisait suite à une évaluation qui ne recommandait pourtant pas la fermeture du programme. Nous ne connaissons toujours pas

les raisons précises expliquant son abolition, mais leur impact sur l'INIS est concret. L'abolition de ce programme signifie pour l'institut une perte de quelque 900 000 \$ annuellement, soit près de 25 p. 100 de son budget de fonctionnement.

Par ailleurs, si l'INIS n'avait plus accès au Fonds des nouveaux médias du Canada, un autre programme financé par Patrimoine canadien, la perte de la contribution fédérale à son budget de fonctionnement dépasserait alors le million de dollars. La structure de financement de l'INIS repose sur les contributions en argent reçues des deux ordres de gouvernement, auxquelles s'ajoutent les contributions en argent et en services provenant des entreprises privées. Depuis 1994, le pourcentage des contributions gouvernementales est en constante diminution. En effet, elles sont passées de plus de 90 p. 100, pour l'exercice 1994-1995, à 53 p. 100, pour l'exercice 2008-2009, qui est en cours. Nous avons donc atteint un quasi-équilibre entre les contributions publiques et privées.

Toutefois, en étant privé d'une somme d'argent aussi importante qu'un million de dollars par année, l'INIS perd l'un de ses principaux leviers lui permettant d'aller chercher des contributions financières auprès des entreprises privées et des appuis en services offerts sous forme de « deux pour un » ou de « trois pour un », à savoir 3 \$ de services offerts pour chaque dollar payé. Les conséquences de l'abolition du programme provoquent donc une diminution des revenus autonomes et un sous-financement de l'INIS pouvant atteindre quelque deux millions de dollars en argent et en services. Concrètement, l'abolition du programme compromet l'existence même de l'institut. La fermeture de l'INIS voudrait dire la perte définitive d'une expertise exceptionnelle qui s'est construite sur 13 ans et, rappelons-le, à laquelle le gouvernement fédéral a contribué à hauteur de 14 millions de dollars. La fermeture de l'INIS signifierait aussi la disparition des professionnels formés par l'institut qui intègrent avec succès le monde professionnel.

Une solution toute simple au problème occasionné par l'abolition du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo consisterait à accueillir dès maintenant l'INIS au sein du Programme national de formation dans le secteur des arts. Le budget de ce dernier a justement été augmenté lors du dernier budget adopté par le gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral ne voit pas le Programme national de formation dans le secteur des arts comme une solution, il est impératif qu'il indique de façon claire ses intentions à court et à long terme sur la question de la formation professionnelle dans les secteurs du cinéma, de la télévision et des médias interactifs. La survie d'une institution unique, qui a depuis longtemps fait ses preuves, en dépend.

● (1645)

Je cède de nouveau la parole à Jacques Blain, qui est producteur et qui peut témoigner de l'impact positif de l'INIS sur les activités professionnelles dans les domaines du cinéma et de la télévision.

Merci.

M. Jacques Blain: Je vais compléter la présentation de l'INIS par un témoignage sans notes.

Je suis producteur depuis 30 ans. Je participe à la vie quotidienne de l'INIS à titre de membre du conseil et de formateur, de temps à autre. Je bénéficie également au quotidien de la formation que donne l'INIS. J'ai produit le film *C.R.A.Z.Y* et la série *La Vie, la vie*. On produit en français et en anglais des séries comme *Naked Josh* et *Ciao Bella*.

L'INIS est un organisme tissé très serré dans la société québécoise parce que tous les formateurs viennent du milieu. Ce ne sont pas des théoriciens, mais des praticiens qui enseignent à des étudiants triés sur le volet. Par ailleurs, 80 p. 100 de ces étudiants trouvent des débouchés. Dans un milieu où les changements technologiques sont extrêmement rapides et importants, le rôle que peut jouer l'INIS dans notre société de production est vital et primordial.

On parle aussi beaucoup de la relève, ce qui m'intéresse particulièrement. Plusieurs baby-boomers, dont je suis, vont quitter très bientôt l'industrie. Si on ne forme pas des gens capables de prendre notre relève, on sera en très mauvaise position.

Le Canada et le Québec possèdent actuellement un avantage marqué en production. On exporte notre expertise. Un garçon qui travaillait chez nous jusqu'à l'an dernier est maintenant directeur de la fiction chez TF1, la plus grande chaîne francophone au monde. On exporte de l'expertise et des productions.

Je trouve un peu irresponsable de la part du gouvernement fédéral qu'il se retire. Le financement fédéral représente 25 p. 100 du budget d'exploitation de l'INIS. On ne peut agir ainsi à une époque où doit continuer à exceller dans le monde. Il faut absolument trouver des façons de reconduire le budget de l'INIS. Il en va de la survie de cet organisme qui a réussi, depuis sa création, à fournir au Québec de nouveaux réalisateurs, producteurs et auteurs, et à mettre sur pied des programmes de formation continue qui ont profité à tout le monde.

Je m'y perds dans le dédale des programmes gouvernementaux, mais si un autre programme s'offre à nous et nous permet de compenser le manque à gagner, ce serait primordial pour la survie de l'INIS.

Je vous remercie de votre attention.

• (1650)

[Traduction]

Nous sommes prêts à répondre à vos questions en français ou en anglais.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

Vous avez la parole, madame Brouillé.

[Français]

Mme Colette Brouillé (directrice générale, Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)): Bonjour, monsieur le président et membres du comité.

Mon nom est Colette Brouillé. Je suis directrice générale de RIDEAU, le plus important réseau francophone de diffuseurs pluridisciplinaires de spectacles au Canada. Je remercie le comité d'avoir bien voulu entendre le milieu de la diffusion des arts vivants s'exprimer ici.

Après 30 ans d'existence, RIDEAU compte 150 membres qui oeuvrent dans plus de 200 salles de spectacle réparties sur le territoire québécois et trois réseaux membres répartis sur l'ensemble du Canada francophone. En 2007, l'activité économique générée par le seul secteur de la billetterie s'élevait à 87 millions de dollars au Québec seulement.

RIDEAU oeuvre aussi sur le plan international. Leader en matière de diffusion des arts de la scène, il est l'un des organismes fondateurs du réseau AREA, qui associe des partenaires du Canada, de France, de Belgique et de Suisse.

RIDEAU organise chaque année la Bourse RIDEAU, le plus important marché francophone en arts de la scène. Nous venons à

peine de livrer la 22^e édition, à laquelle ont participé 1 400 personnes, un record de participation. Parmi eux se trouvaient une cinquantaine de compagnies artistiques venues présenter leurs oeuvres à des diffuseurs de spectacles d'ici et d'ailleurs. Cent soixante-dix agents d'artistes y tenaient un stand que visitent pendant trois jours des diffuseurs, en salle ou en festival, qui cherchent à bâtir leur programmation.

Concrètement, la Bourse RIDEAU est un lieu pour parler affaires, signer des contrats et prendre des engagements. C'est un lieu de transactions entre offre et demande, une extraordinaire vitrine qui amalgame artistes établis et émergence de toutes disciplines et qui produit de très importantes retombées pour les compagnies canadiennes à différents stades de leur carrière.

La programmation artistique de la Bourse RIDEAU comporte 10 p. 100 de spectacles en provenance de l'étranger qui, pour la plupart, réaliseront ensuite une tournée ici, ce qui constitue une précieuse ouverture sur le monde pour l'ensemble des publics desservis par RIDEAU et ses membres à travers le Canada. Pour présenter ces artistes à la Bourse RIDEAU et, par la suite, en tournée, leur pays respectif paie les frais de transport international. De notre côté, nous assumons les frais de transport terrestre et les frais de séjour chez nous.

Le soutien d'un gouvernement à l'exportation de ses produits est un gage de qualité pour le pays importateur. Sans ce soutien, les relations deviennent extrêmement plus difficiles. La culture ne devrait pas être exclue de ce grand principe. Or, les compressions effectuées par le gouvernement, notamment aux programmes PromArt et Routes commerciales, viennent mettre un terme à la réciprocité, anéantissant des années de travail et d'investissements qui participent de notre image à l'étranger.

C'est dans cet esprit de réciprocité que nous accueillons à la Bourse RIDEAU une délégation de diffuseurs en provenance de l'étranger. Lors de la dernière édition, ils sont venus de Belgique, de France, de Suisse et du Mexique constater la vitalité de notre création artistique et, plus concrètement, signer des contrats d'engagement avec des compagnies artistiques canadiennes. Ce n'est là qu'un des nombreux exemples.

Vous avez entendu de très gros chiffres au cours de vos dernières réunions. Les nôtres sont plus petits mais très probants. Lors de la Bourse RIDEAU 2008, la compagnie de théâtre Le Clou a présenté sa dernière création, *Isberg*. Permettez-moi de détailler ici les retombées de cette participation pour une seule tournée en France: 16 représentations, ce qui représente 33 p. 100 de la saison 2008-2009 pour ce spectacle; cinq concepteurs et l'auteur du texte recevront des droits de suite; 33 p. 100 d'augmentation des cachets et droits de suite pour les interprètes; diffusion dans sept lieux, dont un des plus importants festivals de théâtre jeune public, *Mélimôme*, vitrine idéale pour que d'autres diffuseurs puissent les voir et les programmer à leur tour; revenus autonomes de l'ordre de 80 000 \$, ce qui représente 13 p. 100 des revenus autonomes de la compagnie pour la saison 2008-2009; enfin, des rendez-vous déjà pris avec des diffuseurs pour développer des ententes de coproduction pour le prochain spectacle de la compagnie.

Voilà un exemple parmi la cinquantaine de spectacles présentés annuellement et de l'activité des 170 agents d'artistes et compagnies artistiques présents à l'événement. On peut donc aisément en déduire que ces retombées se multiplient.

Autre initiative remarquable, 10 diffuseurs de l'étranger accueillis à la Bourse RIDEAU ont créé, en association avec la SODEC, un prix en chanson d'une valeur de 40 000 \$, le Prix des diffuseurs internationaux. Lauréate en 2009, l'auteur-compositeur-interprète Caracol réalisera une tournée d'au moins 10 dates en Europe francophone. Lauréate de 2008, Andrea Lindsay, originaire de l'Ontario, a quitté le sol canadien mardi dernier pour effectuer 12 représentations dans 11 lieux différents en France, en Belgique et en Suisse.

En 2009, le soutien accordé par Routes commerciales à RIDEAU s'élevait à 16 000 \$. On a appris en novembre, soit à trois mois de l'événement, que PromArt nous retirait son soutien. Les seuls chiffres cités précédemment démontrent clairement le levier économique que constituaient ces investissements.

Comment a-t-on pu démontrer l'inefficacité d'un tel soutien qui aurait mené à l'abolition du programme? Si le programme a pu démontrer des failles — ce qu'on souhaiterait qu'on nous expose clairement —, il importe de les analyser avec les gens du milieu et de trouver rapidement des solutions de rechange, avec une vision plus large que l'effet d'un seul programme.

• (1655)

Pour RIDEAU, il est primordial que les réseaux de diffusion du spectacle, qui agissent dans le quotidien des gens dans tout le Canada, puissent avoir accès à un financement du ministère du Patrimoine canadien, afin de maintenir et de développer leurs relations internationales. Les diffuseurs de spectacles pluridisciplinaires ne font pas partie de la clientèle du Conseil des Arts du Canada.

Nous ne saurions également passer sous silence la disparition à moyen terme — à notre sens injustifiée — du programme de Développement des compétences. D'après les études, ce programme est efficace, particulièrement au Québec. C'est un fait indéniable pour le réseau de RIDEAU. Devant les défis qui attendent la relève en diffusion, il demeure essentiel de continuer à développer et à faire évoluer des modèles d'affaires dans notre secteur et de soutenir cette démarche.

Pour terminer, je tiens à mentionner qu'à RIDEAU, nous croyons en la diplomatie culturelle, en ce processus visant à communiquer avec un pays étranger afin de favoriser la compréhension des idées et des idéaux d'un État, de ses institutions et de sa culture. Nous

croyons que cette diplomatie intervient essentiellement par les programmes internationaux de diffusion, d'éducation et d'échanges culturels.

Aujourd'hui, c'est de l'abolition de programmes peu coûteux pour l'État qu'il est question, et nous attendons toujours que la preuve soit faite de leur inefficacité. Parler de « gaspillage » de fonds publics lorsqu'on justifie l'abolition de ces programmes relève, d'après nous, d'une désolante incompréhension des véritables enjeux et du rôle extraordinaire joué par nos artistes et nos travailleurs culturels, qui ont contribué à l'image positive du Canada à l'étranger. Hasard ou conséquence, cette image n'est-elle pas en train de s'entacher?

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Il nous reste seulement une demi-heure; je vous invite donc à vous en tenir à cinq minutes pour vos questions et vos réponses.

Monsieur Rodriguez, vous êtes le premier intervenant.

[Français]

M. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

À mon tour de vous souhaiter la bienvenue. Merci d'être ici avec nous aujourd'hui.

Madame Brouillé, vous avez conclu en disant que vous voudriez bien qu'on prouve l'inefficacité de ces programmes. On voudrait tous voir ces preuves. Or, lorsqu'on demande au gouvernement de démontrer que ces programmes ne fonctionnent pas, il se cache derrière des documents confidentiels, et ainsi de suite.

Monsieur le président, à cette fin, j'ai présenté une motion demandant au gouvernement de déposer avant vendredi dernier, à midi, les documents sur lesquels il se basait pour faire les coupes. On n'a rien reçu, sinon un courriel de deux ou trois mots. J'ai bien hâte de recevoir ces documents, monsieur le président.

D'une part, il y a le gouvernement qui se cache derrière des documents qu'il promet de nous envoyer et qu'on ne reçoit pas. D'autre part, il y a vous et ceux qui sont venus nous dire chaque semaine que ces programmes fonctionnaient, même s'ils ne savaient pas tout de leur gestion. Ils ont dit que les sommes reçues avaient été utilisées par les artistes, les artisans et les troupes. Ces programmes ont engendré plein de succès.

J'ai l'impression qu'on a jeté le bébé avec l'eau du bain. Certains éléments n'étaient peut-être pas parfaits, mais au lieu de tout éliminer, on aurait pu trouver une solution mitoyenne. Plusieurs personnes ont suggéré de rétablir ces programmes, et que ces derniers soient gérés par le Conseil des Arts du Canada.

Êtes-vous d'accord là-dessus?

• (1700)

Mme Colette Brouillé: Les diffuseurs de spectacles pluridisciplinaires ne font pas partie de la clientèle du Conseil des Arts du Canada. Il faudra trouver une façon de fonctionner. Nous sommes tout à fait d'accord qu'une enveloppe soit gérée par Patrimoine canadien pour répondre aux besoins des diffuseurs pluridisciplinaires.

M. Pablo Rodriguez: C'est un très bon point qu'on va retenir: qu'on permette à ceux qui bénéficiaient de ces programmes de faire dorénavant partie de la clientèle du Conseil des Arts du Canada.

Messieurs Hamel et Blain, vous avez dit que le financement fédéral représentait 25 p. 100 de vos revenus, ce qui est énorme. Y a-t-il un risque que vous cessiez d'exister?

M. Jean Hamel: Les risques sont réels. Une coupe de l'ordre de 25 p. 100 dans notre budget de fonctionnement a évidemment un impact très concret. Comme je l'ai expliqué, ces 25 p. 100 s'ajoutent aux sommes qu'on ne pourra pas aller chercher dans le secteur privé. Bien souvent, l'INIS obtient des collaborations par le biais de services techniques.

Je vais prendre un exemple concret. L'entreprise Technicolor est un grand partenaire de l'INIS et offre des services à un tarif qui équivaut à du trois pour un. Autrement dit, cette entreprise nous offre trois dollars de services pour chaque dollar qu'on dépense.

M. Pablo Rodriguez: Vous dites que l'INIS est la seule institution francophone à offrir ce type de services et de formation.

M. Jean Hamel: Une formation de ce niveau-là.

M. Pablo Rodriguez: De ce niveau-là.

M. Jean Hamel: Je peux peut-être me permettre de clarifier aussi le niveau de formation offert à l'INIS. On peut souvent croire qu'il existe d'autres institutions du même type. Or, la formation qu'on donne est de niveau complémentaire à ce qui est offert dans les institutions universitaires, par exemple, ou dans d'autres centres de formation privés.

M. Pablo Rodriguez: Donc, il pourrait y avoir un manque important. Vous avez formé des scénaristes, des réalisateurs, du gens qui travaillent en production.

M. Jean Hamel: Oui, des producteurs. Dans le cadre de nos programmes réguliers, nous formons des gens dans ces trois métiers: scénaristes, réalisateurs, producteurs. Dans le cadre de nos programmes de formation continue, nous touchons l'ensemble des professions.

M. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup.

Monsieur Péan.

Mme Carole Lavallée: Je le connais. Il est spécialiste en littérature pour adolescents.

M. Pablo Rodriguez: Je suis content de vous compter parmi nous, parce qu'on a entendu beaucoup parler des gens des domaines du théâtre, de la musique, de la danse. Vous êtes du secteur des éditeurs, des écrivains. Je veux vous entendre un peu plus au sujet de l'impact sur les gens que vous représentez. On pensait surtout au cinéma, à la danse, lorsqu'on parlait des compressions. Je suis très intéressé par votre présence ici.

M. Stanley Péan: Comme je l'ai dit, les écrivains sont touchés dans la mesure où leurs éditeurs leur dénichent des invitations, soit à des salons du livre, soit à des lancements, quand il y a entente de traduction. C'est à cet égard que PromArt, par exemple, pouvait être profitable à un écrivain, c'est-à-dire que ce dernier se voyait payé son

déplacement pour aller assister, par exemple — je pense à Gil Courtemanche ou encore à Gaétan Soucy —, au lancement de son livre traduit en langue étrangère. C'est vrai pour ces deux écrivains, c'est vrai aussi pour quelques autres qui ont eu cette chance de voir leurs oeuvres traduites en différentes langues.

M. Pablo Rodriguez: Je présume que les autres pays fournissent ces services aussi.

M. Stanley Péan: La réciprocité est telle que, quand les écrivains d'origine étrangère viennent ici, ce sont leurs services de diplomatie culturelle qui les envoient. Je pense notamment à la France, qui est un partenaire très important dans l'édition québécoise. Dans le cadre de nos salons du livre, à Montréal ou ailleurs en province, les écrivains sont souvent invités grâce aux services culturels français.

M. Pablo Rodriguez: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Lavallée, vous avez la parole.

N'oubliez pas de me regarder par moments. Ainsi je pourrai vous le faire savoir quand vous n'aurez presque plus de temps.

[Français]

Mme Carole Lavallée: D'accord, parfait.

Ce que j'ai dit tout à l'heure, durant la période allouée à M. Rodriguez, c'est que cela m'étonne qu'il ne vous connaisse pas, monsieur Péan, puisque vous êtes un grand auteur québécois, spécialisé dans la littérature pour adolescents. C'est une blague que je faisais à mon ami Pablo.

Monsieur Péan, je vais faire vite parce que j'ai perdu mon temps à faire des blagues. Avez-vous un exemple de l'un de vos auteurs qui, par exemple, a vendu quelques milliers d'exemplaires au Québec et qui, par la suite, grâce à une petite subvention du gouvernement fédéral, est allé à l'étranger et en a vendu plusieurs autres milliers?

• (1705)

M. Stanley Péan: Il y a les deux écrivains que je citais tout à l'heure: Gil Courtemanche et Gaétan Soucy. C'est leur cas. On peut également parler d'Yves Beauchemin, de Marie Laberge ou d'Arlette Cousture. Ce sont des auteurs d'oeuvres qui ont voyagé dans le monde entier.

Mme Carole Lavallée: Combien d'exemplaires du livre de Gil Courtemanche, *Un dimanche à la piscine à Kigali*, ont été vendus au Québec?

M. Stanley Péan: Au Québec, on parle de 30 000 copies.

Mme Carole Lavallée: D'accord. Et à l'étranger?

M. Stanley Péan: Il faudrait multiplier par les différents marchés. Présentement, Gil Courtemanche en est à 26 traductions dans différents marchés. Le livre est considéré comme un *best seller* international. Vous savez que c'est également devenu un film, une co-production avec l'étranger. On connaît donc le succès obtenu par *Un dimanche à la piscine à Kigali*.

Mme Carole Lavallée: D'accord. Je vais maintenant parler à M. Hamel de l'INIS. Vous avez parlé du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, un programme de 2,5 millions de dollars. Quatre écoles de formation étaient financées par ce programme, dont le National Screen Institute de Winnipeg. Depuis ce temps, on a ajouté des fonds au Programme national de formation dans le secteur des arts. On y a injecté 7 millions de dollars pour 2009-2010, 13 millions de dollars pour 2010-2011.

Pourquoi ne pas vous adresser à ce programme de subventions?

M. Jean Hamel: Le Programme national de formation dans le secteur des arts existe déjà. Il finance des institutions de formation comme l'École nationale de théâtre, l'École Nationale de Cirque et, je crois, la Royal Winnipeg Ballet School...

Mme Carole Lavallée: Allez-y, il ne reste qu'une minute.

M. Jean Hamel: Une des pistes suggérées par les auteurs de l'évaluation qui a été faite de notre programme consistait à fusionner le Programme national de formation dans le secteur du film et le Programme national de formation dans le secteur des arts. Nous estimons qu'il s'agit d'une solution intéressante. Toutefois, pour l'instant, l'ouverture de ce programme à nos demandes n'est pas encore confirmée. Nous sommes théoriquement admissibles, mais nous ne savons pas si notre demande pourra être reçue et analysée.

Mme Carole Lavallée: Quelle était la date limite pour soumettre votre demande?

M. Jean Hamel: Dans le cas de ce programme, la date limite pour le dépôt des demandes est le 30 juin.

Mme Carole Lavallée: On parle donc du 30 juin dernier.

M. Jean Hamel: Il s'agit du 30 juin précédent l'année financière. Théoriquement, nous aurions dû déposer notre demande le 30 juin 2008 afin de pouvoir avoir accès à du financement pour l'année 2009-2010. Cette dernière va être très difficile pour nous puisque c'est l'année où les coupes vont être appliquées à notre budget.

[Traduction]

Le président: Monsieur Pomerleau, c'est à vous.

[Français]

M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ): Merci, monsieur le président. Je vais être très bref.

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute et demie.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Je vous remercie tous infiniment d'être venus nous rencontrer aujourd'hui pour nous faire part de vos commentaires concernant les coupes de programmes que nous étudions.

Ma question s'adresse à tous, mais plus particulièrement à M. Péan, puisqu'il faut bien en choisir un.

Tous les gens qui se sont présentés devant le comité ont employé, sans la moindre exception, sous une forme ou une autre, les mots « irresponsable », « illogique », « incompréhensible » et « idéologique ». Personne n'a expliqué clairement pourquoi ces programmes faisaient l'objet de coupes. Tous les gens ont avancé qu'à court, moyen et long terme, ça mettait en péril de larges pans de la culture, dans plusieurs domaines. Tous ont parlé de coupes qui n'étaient pas fondées sur des études et dont ils n'avaient pas été avisés. En effet, personne n'a été consulté à ce sujet. De la même façon, les membres du comité n'ont jamais vu de telles études.

Quand on considère les sommes qui sont en cause, soit deux, trois, cinq ou six millions de dollars, on constate qu'il s'agit de pinottes. On se réunit pour parler de pinottes. Les budgets du gouvernement se chiffrent en milliards de dollars et non en millions. En anglais, un beau proverbe dit: « *penny wise, dollar foolish*. »

N'avez-vous pas l'impression, monsieur Péan, que nous sommes passablement plus *penny wise* que *dollar foolish*?

M. Stanley Péan: J'ai aussi cette impression. Ces petites sommes sont vitales dans tous ces milieux, que ce soit celui du théâtre, celui de la danse ou celui de la littérature. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la littérature. Concernant les programmes dont on parle maintenant, la littérature était peu concernée, mais le rôle de ces programmes était essentiel. Les exemples sont là pour le prouver.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

M. Angus a demandé que M. Davies suive les membres conservateurs aujourd'hui, pour qu'il ait l'occasion d'écouter la discussion et de savoir de quoi il est question à cette réunion.

Si j'ai bien compris, les prochains intervenants, M. Uppal et Mme Glover, vont partager leur temps de parole. Monsieur Uppal, vous avez la parole.

• (1710)

M. Tim Uppal (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins pour leur présence aujourd'hui.

Je sais que l'opposition continue à parler de « compressions budgétaires », mais il s'agit en réalité d'une réaffectation de l'argent des contribuables; c'est une simple réaffectation de fonds. Il n'y a pas eu de réduction; l'argent a simplement été investi. D'ailleurs, nous avons fait un investissement supplémentaire de 276 millions de dollars par rapport au budget précédent. Cela représente 540 millions de dollars en tout. Il s'agit là d'un investissement très important dans les arts et la culture.

Je trouve intéressant que de nombreux groupes — et j'ai toute une liste d'organismes qui sont très heureux de la décision du gouvernement d'investir dans les arts et la culture. Les responsables de Magazines Canada ont déclaré qu'ils sont ravis de cette décision. La Conférence canadienne des arts estime qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le secteur canadien des arts et de la culture. Et voilà ce qu'en a dit le directeur du National Ballet of Canada: « Nous sommes absolument ravis d'avoir un ministre dynamique et de constater que deux pages du budget ont été consacrées aux arts, ce qui est une grande première, du moins pour moi. »

Dans le *Toronto Star*, M. Knelman a qualifié l'investissement de 25 millions de dollars dans les Prix du Canada pour les arts de « percée très importante pour les arts ». Sur Opera.ca, on lisait ceci: « Le budget fédéral parle avec éloquence de la place qu'occupe la culture dans la vie du Canada ».

Je voudrais adresser une question à M. Péan. Pensez-vous que le fait que nous ayons investi des centaines de millions de dollars dans les arts et la culture au Canada soit une bonne chose pour le secteur des arts et constitue la preuve que le gouvernement attache énormément d'importance aux arts et à la culture au Canada?

[Français]

M. Stanley Péan: Oui, c'est une bonne chose, mais la réaffectation dont vous parlez a laissé des trous dans l'équilibre budgétaire d'une certaine partie de l'industrie. Il n'y a rien de nouveau dans le fait qu'on abolisse des programmes, mais il faut maintenant nous dire quel est le comptoir où il faut s'adresser pour aller en tournée ou faire financer la présence d'un écrivain ou d'une troupe de théâtre à l'étranger, par exemple. C'est la question à laquelle le gouvernement n'arrive pas encore à répondre. Nous avons applaudi — et je l'ai moi-même fait dans le cadre de diverses entrevues — ce qui était bon dans le budget, mais nous sommes obligés de critiquer ce qui est mauvais.

[Traduction]

Mme Shelly Glover: Merci infiniment de votre présence aujourd'hui. Je suis très heureuse que M. Péan reconnaisse que notre gouvernement a pris de nombreuses initiatives très positives dans le domaine des arts et de la culture, sans doute plus positives que celles dont les artistes ont pu bénéficier sous d'autres gouvernements.

Je voudrais prendre quelques instants pour discuter de votre opinion à vous tous selon laquelle le Conseil des arts du Canada devrait éventuellement être chargé de distribuer les crédits disponibles. Je tiens à préciser que le Conseil des arts du Canada a reçu une augmentation budgétaire de 17 p. 100 au cours des deux dernières années, augmentation accordée par notre gouvernement. En fait, Joseph Rotman, l'actuel président du CAC aurait justement fait cette même réflexion, selon un article du *Devoir* paru en décembre — c'est-à-dire que le financement accordé au Conseil des arts du Canada constitue la preuve que le gouvernement fédéral appuie le milieu artistique au Canada.

Donc, si vous me permettez, j'aimerais passer en revue avec vous un certain nombre de faits concernant le Conseil des arts du Canada. En 2007-2008, le CAC a reçu des crédits se montant à 182,5 millions de dollars. Sur cette somme, le Québec a reçu 51,7 millions de dollars, ce qui représente 31,4 p. 100 du budget total. Sur ce montant, car je sais...

[Français]

quand vous parlez des écrivains, monsieur Péan,

[Traduction]

pour les lettres et l'édition, sur le montant global distribué sous forme de subventions de voyage aux écrivains professionnels, ils ont reçu 117 379 \$. D'ailleurs, je pourrais vous indiquer tous les différents programmes où nous investissons dans les déplacements à l'étranger.

D'ailleurs, je vais faire cela tout de suite. La danse: pour les coproductions internationales, 277 500 \$. Le programme Inter-arts: des subventions de voyage aux artistes professionnels, 78 000 \$. Maintenant je passe aux chiffres plus importants. La musique: subventions de tournées de musique, 1 472 615 \$; subventions de voyage aux musiciens professionnels, 162 977 \$, et ainsi de suite. Maintenant, le théâtre: le Programme d'aide à la tournée et aux initiatives spéciales en théâtre, 1 093 000 \$. Toujours pour le théâtre, aide aux déplacements des directeurs artistiques, des directeurs administratifs et des diffuseurs de théâtre, 75 900 \$; et, toujours pour le théâtre, le Programme international de théâtre, 1 017 000 \$.

Il y en a plusieurs autres. Le financement total pour l'aide aux déplacements — et je tiens à mentionner ce chiffre pour ceux et celles qui étaient présents pendant les discussions avec les derniers témoins, se monte à 9,5 millions de dollars pour le Conseil des arts du Canada, et non pas ce que prétendait un témoin que nous avons

entendu précédemment qui a présenté son tableau avec des chiffres en les qualifiant de « conservateurs ». D'après ses chiffres, il s'agissait d'un peu moins de 3 millions de dollars en tout, alors que je peux vous affirmer que le financement distribué par le CAC se monte à 9,5 millions de dollars.

Donc, je tiens à vous remercier d'avoir reconnu l'engagement de notre gouvernement vis-à-vis des arts et de la culture, et je tiens à vous remercier de votre présence aujourd'hui. Je vous souhaite à vous tous bon succès à l'avenir.

• (1715)

Le président: Je n'ai pas entendu de questions, mais je vous remercie pour votre intervention.

Monsieur Simms, vous avez la parole.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Je suis très heureux que vous soyez parmi nous aujourd'hui, et je vais faire quelque chose de légitime pour une fois en m'assurant que cette audience va porter sur vous, plutôt que sur la joute politique qui caractérise la Chambre des communes. Ce sera un changement intéressant, n'est-ce pas?

Selon moi, nous sommes là pour vous écouter. D'ailleurs, je signale à tous mes collègues que tel est l'objet de leur présence parmi nous, pour que nous obtenions les renseignements qui vont permettre de prendre des décisions futures.

Je voudrais donc vous demander, monsieur Péan, de me parler de votre situation. Vous avez dit quelque chose tout à l'heure qui m'a beaucoup intéressé. Vous disiez qu'un éditeur que vous connaissez avait pu faire publier les écrits de deux écrivains grâce au programme qui était disponible alors, un programme qui fait la promotion des écrivains à l'étranger. Pourriez-vous nous donner d'autres détails à ce sujet? J'essaie de comprendre comment fonctionne ce programme. Je comprends le concept du développement des marchés étrangers pour nos auteurs et nos artistes, mais dans quelle mesure est-il nécessaire d'avoir accès à un programme de ce genre pour pouvoir publier ses écrits?

[Français]

M. Stanley Péan: Selon les études, en moyenne, un livre québécois se vend à 700 exemplaires sur le marché québécois. On parle d'un best-seller lorsque 2 000 exemplaires sont vendus. C'est dire à quel point ce marché est étriqué.

Quand des écrivains comme Gaétan Soucy, qui a été l'invité du Salon du Livre de Paris en 1999, ou encore Gil Courtemanche, en 2001, sont invités à l'étranger et y rencontrent des éditeurs, on leur permet de se faire voir sur d'autres tribunes. Comme ce fut le cas pour ces deux écrivains qui sont les deux plus grands *success story* de l'édition québécoise des 10 dernières années, ça peut déboucher sur la traduction et l'exportation de leurs oeuvres. On parle d'une traduction en 26 langues, dans les deux cas.

Voilà pourquoi cet appui est important.

[Traduction]

M. Scott Simms: Je suis désolé de vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Je veux être sûr de comprendre. Vous dites que le fait de pouvoir faire traduire vos oeuvres dans d'autres langues vous permet de vous faire beaucoup mieux connaître et que, en l'absence de programmes gouvernementaux qui fournissent une aide pour les déplacements, ce genre de choses ne se produit pas. C'est bien cela?

[Français]

M. Stanley Péan: C'est plus difficile pour les éditeurs de faire voyager leurs écrivains. Cette aide permettait aux éditeurs d'emmener les écrivains avec eux à l'occasion de tournées de promotion.

[Traduction]

M. Scott Simms: Donc, en règle générale, le secteur privé ne facilite pas tellement les déplacements de nos auteurs locaux?

[Français]

M. Stanley Péan: Ces programmes sont à dépenses partagées. PromArt et Routes commerciales permettent de payer le billet d'avion, mais il reste à l'éditeur à loger et nourrir son écrivain pendant qu'il est à l'étranger.

[Traduction]

M. Scott Simms: Au fond, la question que je vous pose est celle-ci: Un dollar fédéral accordé pour la promotion de votre produit à l'étranger vous permet de mobiliser combien de dollars de plus? Êtes-vous en mesure de me donner un chiffre...

[Français]

M. Stanley Péan: On établit habituellement le rapport à un contre trois.

[Traduction]

M. Scott Simms: D'accord. Je vais poser essentiellement la même question aux autres artistes, car je m'intéresse beaucoup à la question du développement des marchés étrangers. Pour moi, nous sous-estimons la valeur de cette activité. L'argent investi dans des programmes comme PromArt et Routes commerciales permet réellement de mobiliser huit ou neuf fois plus de capitaux. Me comprenez-vous? Beaucoup de gens diront: « Pourquoi faites-vous cela? C'est au secteur privé de faire la promotion de votre produit à l'étranger » — un peu comme cela se fait aux États-Unis. Mais, s'ils ont des problèmes à l'heure actuelle, c'est justement parce qu'ils dépendaient peut-être un peu trop du secteur privé, alors qu'en Europe, c'est l'inverse. C'est le secteur public qui prime. Et nous, nous avons trouvé un juste milieu — si on peut réellement le qualifier de juste.

J'essaie donc de déterminer l'impact de l'investissement de 1 \$ fédéral pour faire la promotion de vos produits à l'étranger....

• (1720)

[Français]

Mme Colette Brouillé: En ce qui nous concerne, les chiffres ressemblent à ceux mentionnés par M. Paré. En tant que diffuseurs de spectacles, il y a une chose qu'il faut dire qui a été négligée, je crois. À titre de diffuseur de spectacles, le fait de faire venir des diffuseurs de l'étranger entraîne aussi toute une mouvance d'échanges d'expertises professionnelles. C'est très important, dans la formation et dans l'évolution de cette jeune profession, de pouvoir permettre à des professionnels de chez nous d'échanger des expertises, de discuter. On donne de la formation à la Bourse Rideau et on fait venir des professionnels étrangers dans le cadre de ces formations. Notre rapport est davantage du côté des professionnels que des artistes. Cependant, la Bourse Rideau permet l'accès des artistes à des marchés étrangers, parce qu'on fait venir des professionnels. Quant au rapport que les artistes produisent sur le marché étranger...

[Traduction]

M. Scott Simms: Donc, ce sont les échanges qui comptent aussi. Je comprends.

[Français]

Mme Colette Brouillé: ... je laisserai aux associations d'artistes le soin de parler de ces chiffres.

[Traduction]

M. Scott Simms: Monsieur Blain, je voudrais vous poser une question rapide au sujet de la formation. Je sais que vous avez fourni de précieux services en ce qui concerne la formation d'artistes dans ce domaine d'expertise, c'est-à-dire le film, la vidéo, etc. Je voudrais donc vous présenter très rapidement un petit scénario. Dans ma région, si quelqu'un veut apprendre à conduire de l'équipement lourd, il présente une demande soit à la province, soit au gouvernement fédéral, afin de bénéficier de financement pour sa formation par l'entremise du ministère des Ressources humaines. Recevez-vous également ce genre d'aide, et quelle proportion représente-t-elle par rapport à votre budget? Dans quelle mesure avez-vous recours à Patrimoine canadien pour faire former des gens?

M. Jacques Blain: Cela représentait 25 p. 100 de notre budget.

M. Scott Simms: Et d'où provenaient les autres 75 p. 100?

M. Jacques Blain: Du secteur privé et du gouvernement provincial.

M. Scott Simms: Et quel est l'apport financier du gouvernement provincial pour la formation des ressources humaines?

M. Jean Hamel: Par rapport au budget de l'INIS ou d'une entreprise privée?

M. Scott Simms: Je parle de l'INIS.

M. Jean Hamel: Dans ce cas, nous recevons 25 p. 100 du gouvernement provincial, 25 p. 100 du gouvernement fédéral et environ 50 p. 100 du secteur privé.

M. Jacques Blain: Au départ, selon l'accord conclu au moment de la création de l'INIS, le financement de l'organisme devait être composé à parts égales de crédits publics et de crédits privés.

[Français]

Mme Colette Brouillé: Dans le volet international de la Bourse Rideau, la contribution de 16 000 \$ de Patrimoine canadien et des Routes commerciales équivaut à peu près à 10 p. 100 du budget.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

J'ai passé le tour de M. Davies pour lui permettre de poser la dernière question de la journée.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Merci, monsieur le président, de votre gentillesse et de votre indulgence à mon égard. Au cours des 15 dernières minutes, j'ai appris énormément de choses au sujet de questions liées à la culture et au patrimoine canadiens.

M. Angus m'a gentiment remis une petite liste de questions qu'il me demande de poser en son nom. La première s'adresse à M. Hamel.

Nous sommes préoccupés par la perte du Fonds des nouveaux médias du Canada. Nous aimerions savoir quelle était l'importance de ce programme pour vous et quelle incidence sa disparition peut avoir sur l'avenir de votre organisme.

Pourriez-vous commencer par réponse à cette question-là?

M. Jean Hamel: Nous recevions environ 150 000 \$ par an grâce au Fonds des nouveaux médias. En fait, il a été annoncé aujourd'hui que le Fonds des nouveaux médias du Canada sera fusionné avec le Fonds canadien de télévision. Mais, malheureusement, nous ne pourrions pas avoir recours au nouveau fonds qui résultera de cette fusion, car il servira désormais à financer la production d'émissions et de séries télévisées. D'autres types de projets ne seront plus financés. Cela veut donc dire que les 900 000 \$ que nous touchions grâce au Programme de formation pour le secteur du film et de la vidéo viennent s'ajouter aux 150 000 \$ que nous recevions du Fonds des nouveaux médias, si bien qu'il s'agit pour nous d'une réduction budgétaire de plus de 1 million de dollars.

• (1725)

M. Don Davies: Ma prochaine question s'adresse à Mme Brouillé.

Je crois savoir que vous représentez le plus grand organisme de diffuseurs d'événements artistiques du Québec. Selon les notes qu'on nous a remises, vous dépendez fortement des tournées et des marchés internationaux. Quelle incidence la disparition des crédits pour l'exportation culturelle et les tournées aura-t-elle sur votre organisme?

[Français]

Mme Colette Brouillé: Le marché que nous organisons permet de nourrir les programmations de nos diffuseurs au Québec et au Canada, et également d'envoyer des artistes à l'étranger par l'invitation que nous lançons à des diffuseurs de l'étranger. Or, cette année, nous allons assumer un déficit parce que la coupe de PromArt a été annoncée alors qu'il était trop tard pour changer nos plans. Il s'agissait d'une subvention de 12 000 \$. Si l'on considère la perte des programmes Routes commerciales et PromArt, cela représente près de 50 p. 100 des fonds publics qui contribuent à ce volet international, l'autre 50 p. 100 provenant du gouvernement du Québec. Cela compromet donc grandement l'existence même d'un volet international au sein de la Bourse Rideau.

[Traduction]

M. Don Davies: Monsieur Péan, vous représentez les éditeurs de livres; pourriez-vous nous parler des conséquences, pour votre industrie, de la disparition de programmes qui versaient une aide financière pour l'exportation de vos produits? Je crois savoir,

notamment, que le gouvernement versait une aide pour les frais de déplacement des auteurs. Quel effet une réduction du financement de ce programme particulier aura-t-il sur l'expansion de vos activités au Canada?

Je m'excuse d'avance si vous avez déjà répondu à cette question, mais j'aimerais bien entendre vos réponses à ces questions.

[Français]

M. Stanley Péan: Tout à l'heure, je soulignais que ces programmes facilitaient de manière très modeste le voyage des écrivains, dans le cas de PromArt, concurremment avec d'autres programmes du gouvernement provincial. Les éditeurs, qui assument les risques financiers de devoir emmener des écrivains à l'étranger, doivent chercher de nouvelles sources de financement s'ils veulent continuer de le faire. Ce n'est pas toute l'industrie qui a su, ces dernières années, réussir ce rayonnement accru pour des écrivains. Cependant, ceux qui l'ont fait l'ont fait de manière brillante. Sommes-nous prêts à sacrifier les prochains Gil Courtemanche, Yves Beauchemin ou Gaétan Soucy? C'est la question qu'il faut se poser si on ne peut pas faciliter le rayonnement des oeuvres et des auteurs à l'étranger.

[Traduction]

M. Don Davies: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Je voudrais remercier nos témoins d'être venus aujourd'hui pour nous faire part de leurs vues. J'apprécie grandement les efforts que vous avez déployés pour participer à cette réunion. Merci aux membres pour les questions, et merci aux témoins pour leurs réponses.

Monsieur Simms.

M. Scott Simms: Monsieur le président, je dépose un avis de motion. Pourra-t-on la mettre aux voix mercredi?

Le président: Oui, il sera possible de faire cela mercredi.

M. Scott Simms: Très bien. Je voulais juste savoir.

Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.